

Les attentes sont grandes
en matière de numérique. 📈

À juste titre ! 🎯

Responsabilité d'entreprise

Déclaration de performance extra-financière

RFA/DPEF

3.1	Axway, un acteur innovant et responsable dans le secteur du numérique	54
3.2	Engagement Employeur : continuer de construire l'entreprise pour laquelle nous voulons travailler	58
3.2.1	Évolution des objectifs Employeur	58
3.2.2	Principaux indicateurs Employeur	59
3.2.3	Programmes Employeur réalisés en 2022	61
3.2.4	Ambitions Employeur 2023	71
3.3	Engagement Sociétal : avoir un impact positif auprès de nos parties prenantes en tant que leader dans l'édition de logiciels	72
3.3.1	Evolution des objectifs engagement Sociétal	72
3.3.2	Programmes réalisés en 2022	72
3.3.3	Achats responsables : enrichir le dispositif auprès des fournisseurs	76
3.3.4	Outils éthiques et responsables	78
3.3.5	Ambitions Sociétal 2023	80
3.4	Engagement Environnemental : contribuer à l'atténuation du changement climatique	81
3.4.1	Réduction des émissions	81
3.4.2	Environnemental : objectifs 2023-2028	82
3.4.3	Évaluations externes 2022	82
3.4.4	Programmes réalisés en 2022	83
3.4.5	Bilan Carbone	85
3.4.6	Ambitions environnementales 2023-2028	99
	Attestation de l'Organisme Tiers Indépendant	101
	Table de concordance des informations sociales et environnementales	104

Introduction

En tant qu'éditeur de logiciels, Axway accompagne les grandes organisations dans leur transformation digitale et exerce sa Responsabilité d'entreprise (RSE) autour de trois engagements : social en tant qu'Employeur, Sociétal par les relations établies avec les différentes parties prenantes de son écosystème et Environnemental en tant qu'acteur économique sensible à l'impact de ses activités dans un contexte d'urgence climatique.

Plusieurs indicateurs RSE sont intégrés à la stratégie et aux ambitions d'Axway et prennent part à la performance de l'entreprise. En 2022, Axway a franchi de nouvelles étapes dans le déploiement de sa démarche RSE. À travers les objectifs chiffrés publiés en 2021, plusieurs des programmes qui composent les engagements Employeur, Sociétal et Environnemental d'Axway ont été enrichis par de nouveaux indicateurs ou objectifs, tandis que d'autres programmes ont été étendus à de nouveaux périmètres.

Ces progrès sont rendus possibles par le renforcement de la pratique RSE à différents niveaux de l'organisation. Une équipe dédiée, dans le cadre d'un dispositif opérationnel complet, a la charge du déploiement et du pilotage des programmes définis par le Directeur Général et suivis par le Conseil d'administration.

La mesure de l'impact environnemental des activités de l'entreprise a été un axe de travail important en 2022. La cartographie des sources d'émission de CO₂ des activités d'Axway a enrichi le bilan carbone réalisé annuellement. La mesure des émissions s'est notamment améliorée sur le scope 3, dans le domaine des achats de biens et services, qui constituent une part non négligeable des émissions indirectes générées par les entreprises du tertiaire. Plus complète d'année en année, la mesure de l'impact environnemental permet d'établir une base de travail actualisée en vue du pilotage de la réduction progressive des émissions d'ici à 2028.

Les programmes sociaux, regroupés au sein de l'engagement Employeur, ont également progressé selon les objectifs définis autour de la féminisation des équipes et de la reconnaissance des personnes en situation de handicap pour un meilleur accompagnement. L'engagement des collaborateurs a fait l'objet, comme chaque année, d'une enquête interne auprès de l'ensemble des équipes.

Les programmes relatifs à l'engagement Sociétal se sont enrichis de partenariats avec des organismes externes favorisant la diversité et la féminisation des professionnels des métiers du digital, tandis que la satisfaction des clients et la transparence auprès des parties prenantes ont une nouvelle fois été des sujets centraux.

La communication interne autour des programmes RSE a fait l'objet d'une attention particulière, s'intensifiant à l'occasion de différents événements d'entreprise au cours de l'année et suscitant de nombreux échanges entre les collaborateurs et la Direction Générale.

Pour rappel, le contexte dans lequel Axway opère, sa stratégie, le suivi des risques et la gouvernance de l'entreprise sont décrits aux chapitres 1, 2 et 4 du présent document et sont résumés ci-dessous.

3.1 Axway, un acteur innovant et responsable dans le secteur du numérique

Contexte sectoriel, stratégie et modèle d'affaires d'Axway

Les solutions logicielles développées par Axway aident les entreprises à tirer le meilleur parti de leurs infrastructures informatiques en transférant, intégrant ou exposant leurs données en toute sécurité.

En 2022, Axway a atteint son objectif d'optimisation de son portefeuille de produits, tout en générant de la croissance et en améliorant sa rentabilité. L'entreprise a ajusté son organisation pour y inclure des *General Managers* pour chacune de ses quatre principales lignes de produits. Ces nouveaux leaders ont la charge de la définition, de la production et de la vente des différents produits et services que propose Axway. Appuyés par des équipes de Recherche & Développement, de gestion de produit et de *marketing*, ils constituent la chaîne de valeur du modèle d'affaires de l'entreprise.

Dans un contexte sectoriel compétitif et pour des métiers aussi innovants, Axway entretient ses atouts d'innovation, de capital humain et ses valeurs de responsabilité, à travers :

- une organisation centrée sur la satisfaction des clients, mesurée par le *Net Promoter Score* (NPS) ;
- un portefeuille de produits complet, reconnu par les analystes de marché ;
- des investissements significatifs en Recherche & Développement, dans les ventes et en marketing ;
- une gouvernance équilibrée et une structure actionnariale garantissant un projet d'entreprise indépendant ;
- un dialogue permanent entre direction générale et collaborateurs, soutenu par des enquêtes directes ;
- une flexibilité des modes de travail, un cadre de travail harmonieux et sécurisant ;
- le développement des talents, coordonné par une structure dédiée Axway University ;
- une structure financière solide ;

- des valeurs partagées avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise ;
- des indicateurs et programmes RSE intégrés à la politique de l'entreprise et aux objectifs des collaborateurs.

Ces atouts soutiennent l'ambition d'Axway de s'inscrire comme un leader indépendant, engagé et responsable sur ses marchés.

Principaux facteurs de risques d'Axway, dont les risques liés à la responsabilité d'entreprise

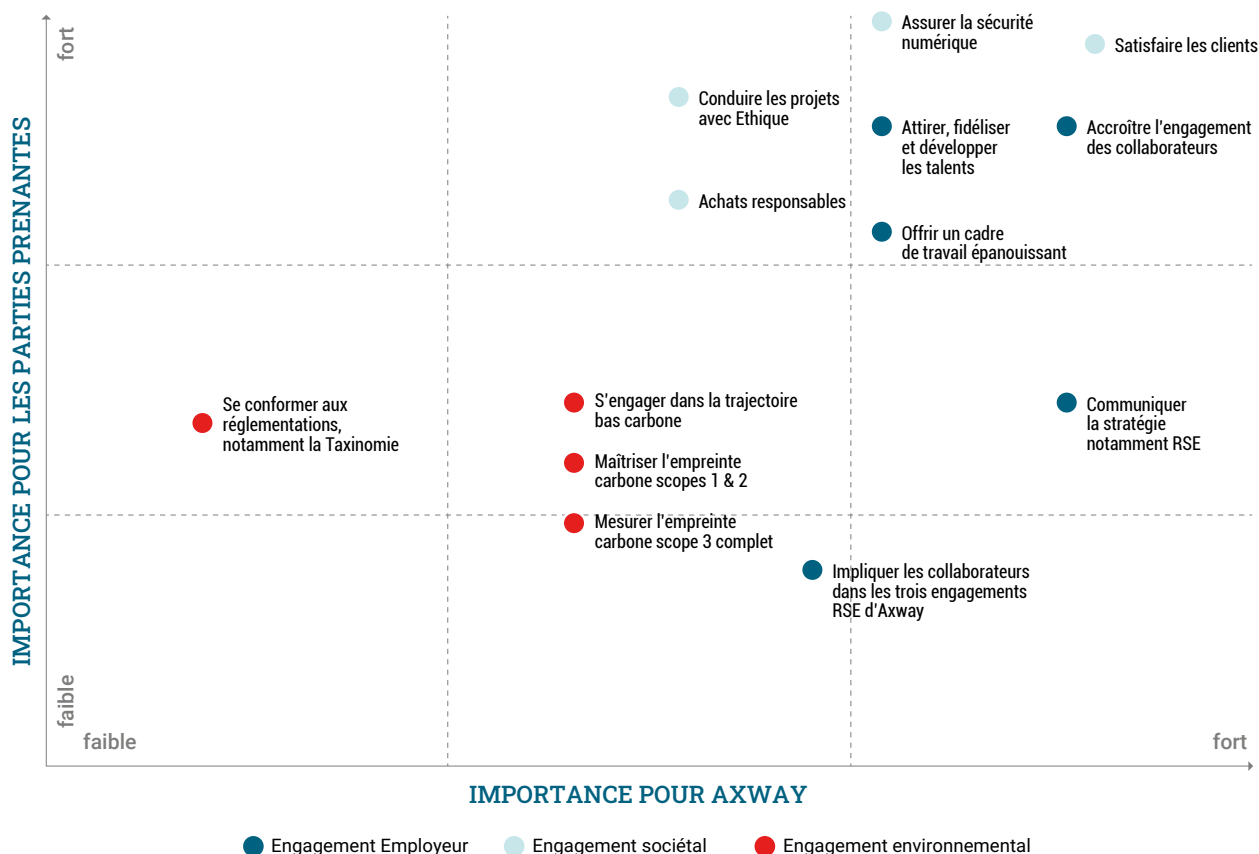
Les facteurs de risque d'Axway sont détaillés dans le chapitre 2 du présent document. Le tableau ci-dessous résume les quatre catégories de risques identifiées par l'entreprise et détaille, le cas échéant, les indicateurs et programmes RSE qui y sont associés.

Catégories de risques	Principaux risques	Criticité	Indicateurs RSE
Risques liés au marché d'Axway	• Risques de manque d'innovation et de non-anticipation des évolutions du marché. • Risques liés à la mise en marché des produits et solutions. • Risques d'érosion de la base clients et de non-renouvellement de contrats de Maintenance et de Souscription.	• Élevée • Élevée • Moyenne	• NPS satisfaction des clients.
Risques liés à l'activité et à l'organisation d'Axway	• Risques liés à la capacité d'attirer, de développer, d'impliquer, de récompenser et de fidéliser les talents. • Risques de défauts techniques dans le développement des produits et d'erreurs de production.	• Élevée • Moyenne	• Employee Engagement Score • Programmes Diversité H/F et Handicap • Formation & développement des talents.
Risques liés à la sécurité	• Risques liés à la sécurité de l'information, à la sécurité des logiciels et à celle des applications internes.	• Élevée	• Certifications et formations dédiées.
Risques juridiques et de conformité	• Risques liés à la protection de la propriété intellectuelle. • Risques liés à la conformité aux différentes réglementations – intégrant les risques environnementaux.	• Moyenne • Moyenne	• Droits de l'homme • Code de gouvernance Middenext. • Contribution à la neutralité carbone.

Parties prenantes d'Axway

En tant qu'éditeur de logiciels, Axway interagit en responsabilité et selon les règles d'éthique des affaires, avec de nombreuses parties prenantes au sein de son écosystème : collaborateurs, clients, partenaires, fournisseurs, actionnaires, investisseurs et organisation de la société civile. La matrice de matérialité présentée ci-après articule les principales attentes des parties prenantes avec leur niveau d'importance pour d'Axway.

Matrice de matérialité des indicateurs RSE d'Axway placés par niveau d'importance pour l'entreprise et ses parties prenantes



Social-Employeur

Attirer, fidéliser et développer les talents dans la diversité de genre, d'âge, et de situation de handicap. Par des formations et l'innovation avec les clients.

Accroître l'engagement des collaborateurs : enquête interne annuelle et suivi de l'indicateur d'engagement.

Offrir un cadre de travail épanouissant : flexibilité des modes de travail, accessibilité et efficacité des locaux, communication interne, suivi des risques psychosociaux.

Communiquer la stratégie de l'entreprise, notamment RSE.

Sociétal

Satisfaire les clients : dispositif Customer Success 360° et enquête de satisfaction clients – indicateur NPS -. Innovation, qualité des produits et supports, co-conception, expérience clients, souveraineté numérique – ISO 27001.

Assurer la sécurité numérique : sécurité des données, des activités et des échanges numériques, dans les applications internes et dans le *cloud*.

Conduire les projets avec éthique : code de gouvernance, charte éthique, système d'alerte, engagement *Global Compact* ODD.

Achats responsables : outils éthiques intégrés aux contrats et par typologie de fournisseurs ou de partenaires.

Environnemental

S'engager dans la trajectoire bas carbone : mesurer, réduire et compenser les impacts de nos activités sur l'environnement.

Maîtriser l'empreinte carbone scopes 1 et 2 : consommations de ressources internes et externes – énergie, papier, échanges numériques – bilan GES.

Mesurer l'empreinte carbone scope 3 complet : intégrer tous les fournisseurs à la mesure carbone.

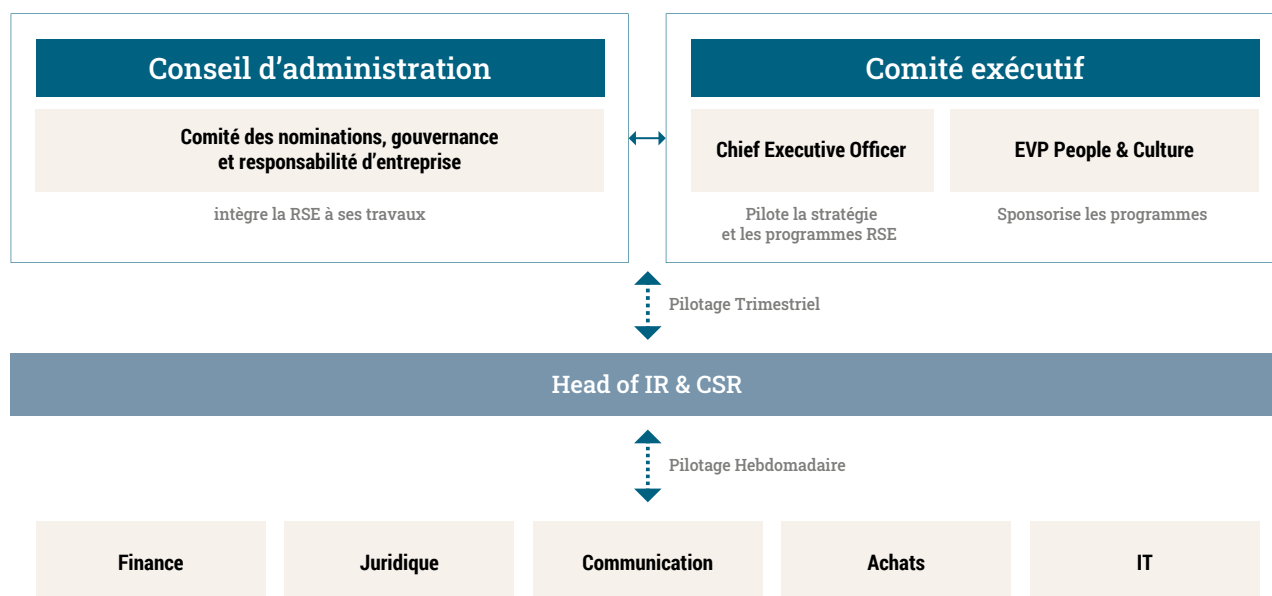
Se conformer aux réglementations, notamment la Taxinomie européenne.

Impliquer les collaborateurs dans les trois engagements RSE d'Axway

Gouvernance d'Axway et dispositif RSE

La gouvernance d'Axway s'articule autour du Conseil d'administration et du Comité Exécutif et selon les recommandations du Code de gouvernance Middledenext auquel Axway adhère depuis plusieurs 2013.

La Responsabilité d'entreprise (RSE), ses objectifs, ses programmes et ses avancements sont pilotés par le Directeur Général dans un cycle de réunions trimestrielles et présentés aux membres du Conseil d'administration a minima deux fois par an au sein du Comité Nomination, Gouvernance et Responsabilité d'Entreprise.



Publications, outils et référentiels RSE

Publications

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) annuelle présente la politique, les programmes, les indicateurs et le suivi de la performance RSE d'Axway.

Le Rapport RSE annuel, extrait de la déclaration de performance extra-financière, comprend également la lettre d'engagement du Directeur Général auprès du Global Compact des Nations Unies.

Les outils et chartes éthiques permettent de matérialiser et de partager les engagements. Axway a mis en place des processus, des outils et documents formalisés dans les domaines suivants :

- droits de l'homme, éthique et anti-corruption : engagement auprès du Global Compact des Nations Unies, Charte éthique, dispositif de lanceur d'alerte, formations ;
- satisfaction clients : enquêtes de satisfaction auprès des clients et mesure NPS, formations ;
- bien-être et engagement des collaborateurs : enquête interne annuelle, mesure de la performance sociale ;
- sécurité numérique : chartes, normes et formations de sécurité et cybersécurité interne et externe ;
- achats responsables : évaluation des fournisseurs à travers le processus juridique et éthique contractuel et évaluation de l'impact carbone des fournisseurs les plus importants ;
- Bourse : Code de déontologie boursière ;

- protection de la vie privée : dispositifs de protection de la vie privée notamment dans les procédures contractuelles et sur les sites Internet d'Axway ;
- environnement : bilan carbone annuel ;
- Responsabilité d'entreprise : matrice de matérialité et audit des indicateurs RSE ;
- Gouvernance : respect des recommandations du Code de Gouvernance Middledenext.

Indices, évaluations et normes RSE

Axway répond chaque année à différentes évaluations et normes RSE, dont en 2022 :

- **Gaïa**, évaluation et indice boursier ESG ;
- **EcoVadis**, plateforme d'évaluation des performances RSE et achats responsables ;
- **CDP – Climate Disclosure Project**, depuis 2022 ;
- **Normes ISO/IEC 9001 et 27001, AICPA SOC2**, audit de qualité et de sécurité.

Référentiels RSE

ADEME : méthodologie et référentiel de l'Agence de la transition écologique française pour le calcul de l'impact carbone des activités *-en savoir plus-* ;

ODD : objectifs de développement durable définis par les Nations Unies *-en savoir plus -*

Les engagements RSE d'Axway – Employeur, Sociétal et Environnemental – répondent à 12 des 17 objectifs de développement durable – ODD – définis par l'Organisation des Nations unies



Objectifs RSE d'Axway

Depuis 2021, Axway détermine des objectifs RSE autour de trois engagements : Employeur, Sociétal et Environnemental. Pour chaque engagement, l'entreprise s'est fixé des objectifs spécifiques, quantifiables et précisant des dates d'échéance. Les objectifs et leurs avancements respectifs sont résumés ci-dessous :

OBJECTIFS RSE → 2023/ 2028	EMPLOYEUR	SOCIÉTAL	ENVIRONNEMENTAL
	✗ ■ Employee Engagement Score > 70 % en 2023 ✗ ■ 33 % de femmes dans l'effectif total en 2023 ✗ ■ + 25 % de personnes en situation de handicap en France en 2023	✗ ■ Net Promoter Score > 40 en 2023 ✗ ■ Label Gold par EcoVadis en 2023 ✓ ■ 4 programmes locaux pour la formation des femmes aux métiers du numérique en 2023	✓ ■ 2 Cyber Clean Up Days en 2023 ✗ ■ Neutralité carbone d'ici 2028
Programmes mondiaux de formation interne RSE Axway ✗			
✓ Objectif atteint ✗ Travaux en cours			

3.2 Engagement Employeur : continuer de construire l'entreprise pour laquelle nous voulons travailler

3.2.1 Évolution des objectifs Employeur

Objectifs fixés en 2021	Contexte et programme 2022	Base 2021	Score 2022	Objectif 2023
Engagement des collaborateurs > 70 % d'ici fin 2023;	Enquête annuelle auprès des collaborateurs;	66 %	61 %	> 70 %
33 % de femmes dans l'effectif d'ici fin 2023;	Renforcement des processus de recrutement et de rétention;	30 %	31 %	33 %
+ 25 % de personnes en situation de handicap dans l'effectif France fin 2023;	Renforcement des processus de recrutement et de reconnaissance de ce statut.	1,72 %	1,82 %	+ 25 %

3.2.2 Principaux indicateurs Employeur

Périmètre : les données publiées concernent le périmètre global d'Axway, sauf mention contraire.

Effectifs	2022	2021	2020
Effectif total en fin d'exercice (en ETP, y compris CDD)	1 525	1 712	1 888
Effectif permanent en fin d'exercice (en ETP)	1 495	1 689	1 812
Effectif non permanent en fin d'exercice (en ETP, CDD, intérim, apprentis...)	30	23	nc
Effectif moyen (en ETP, y compris CDD, intérim...)	1 618	1 799	1 890
Masse salariale (en M€ – charges sociales incluses)	197	186	197

Effectifs par zone géographique	2022	2021	2020
Amériques	25 %	25 %	26 %
France	28 %	27 %	26 %
Reste de l'Europe	42 %	44 %	45 %
Asie/Pacifique	5 %	4 %	4 %

Effectifs par domaine d'expertise	2022	2021	2020
Customer Succès Organisation	50 %	44 %	42 %
<i>dont commerce</i>	31 %	15 %	13 %
Recherche & Développement	32 %	42 %	45 %
Autres	18 %	14 %	13 %

Effectifs par catégorie d'âge*	2022	2021	2020
Âge moyen	43	42	30
Moins de 30 ans	11 %	13 %	nc
30 à 44 ans	47 %	51 %	nc
45 à 54 ans	24 %	23 %	nc
55 ans et plus	18 %	13 %	nc

* En 2021, Axway a modifié les tranches d'âge.

Diversité femmes/hommes	2022	2021	2020
Femmes	31 %	30 %	29 %
Hommes	69 %	70 %	71 %

Effectifs en situation de handicap	2022	2021	2020
Nombre de collaborateurs reconnus en situation de handicap	8	8	nc
Reconnaissance en cours	1	nc	nc

Type de contrat de travail	2022	2021	2020
Contrat à Durée Déterminée	1 %	2 %	4 %
Contrat à Durée Indéterminée	99 %	98 %	96 %

03 Responsabilité d'entreprise

Engagement Employeur : continuer de construire l'entreprise pour laquelle nous voulons travailler

Engagement des collaborateurs	2022	2021	2020
Taux de participation à l'enquête interne	72 %	79 %	86 %
Employee Engagement Score	61%	66 %	69 %
Ancienneté des effectifs	2022	2021	2020
Ancienneté moyenne en années	9	8	7
Mobilité interne	2022	2021	2020
Nombre de mutations internes	82	181	371
Formation des collaborateurs	2022	2021	2020
Nombre d'heures de formation	20 983	29 915	24 176
Nombre de jours moyen de formation par collaborateur	1,97	1,86	1,50
Recrutement et attrition	2022	2021	2020
Nombre de recrutements	202	204	247
Taux d'attrition	25 %	21 %	13 %
Évolution nette de l'effectif à périmètre constant	- 10,9 %	- 9,3 %	nc

3.2.3 Programmes Employeur réalisés en 2022

3.2.3.1 Promouvoir la diversité et garantir la non-discrimination des talents

Le secteur de l'édition de logiciels, par sa dimension mondiale et ses standards internationaux de formation, est ouvert aux personnes de tous les continents et de toutes les cultures, seules les compétences comptent. L'industrie du numérique attire des talents issus de filières très diverses : scientifiques, artistiques, littéraires ou encore des autodidactes formés au sein de communautés numériques.

Alors que par sa force d'innovation, le secteur du numérique repousse les barrières sectorielles et révolutionne les pratiques, les modèles d'affaires et le *management* des entreprises, cette industrie connaît une pénurie de talents. Le recrutement est un défi permanent pour les acteurs du marché.

Parallèlement, l'équilibre homme-femme peine à s'améliorer et la féminisation des filières de formation aux métiers du numérique demeure faible partout dans le monde. De même, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap reste limité et les programmes d'insertion se développent lentement et différemment selon les pays.

Axway est engagé dans le maintien de valeurs éthiques et sociales en soutenant la diversité auprès de ses collaborateurs et de ses parties prenantes. L'entreprise s'est fixé des objectifs chiffrés à horizon 2023 soutenus par des programmes ayant pour ambition d'accroître le nombre de femmes dans les équipes et de favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap.

Diversité et non-discrimination

Egalité hommes-femmes

Objectif : 33 % de femmes dans l'effectif en 2023

Politique



générale



Axway respecte des règles éthiques strictes en matière de non-discrimination et met en place des programmes pour réduire les inégalités dans les 19 pays où l'entreprise est présente. Axway respecte les lois de chaque pays où elle opère et s'engage à promouvoir la diversité et la non-discrimination, particulièrement auprès de ses collaborateurs.

Des formations et campagnes d'information internes sensibilisent chacun aux bonnes pratiques en matière de diversité, d'anti-harcèlement et d'éthique dans la pratique des affaires.

Actions réalisées en 2022

Axway, déjà positionné au-dessus de la moyenne du secteur, s'est donné l'ambition d'accroître la part des femmes dans ses effectifs, en passant de 30 % en 2021 à 33 % en 2023. En France, depuis plusieurs années, Axway publie l'index d'égalité professionnelle femme-homme mis en place par le ministère du Travail - *en savoir plus* - . Aux États-Unis, Axway respecte le programme Equal Opportunity Employer - *en savoir plus* - .

En 2022, les travaux ont porté sur :

- la réalisation d'un état des lieux quantitatif et l'analyse des effectifs féminins par pays, par métiers, qualifications, positionnement hiérarchique et niveau de performance individuelle ;
- l'identification des actions et des axes de communication pouvant favoriser le recrutement et la fidélisation des collaboratrices ;
- la préparation d'un projet pilote de mentorat interne pour les collaboratrices qui sera mis en œuvre en 2023 ;
- la collaboration avec des associations et organisations faisant la promotion des métiers du numérique auprès des femmes (plus d'information dans la section Sociétal de ce document) ;
- le partage des programmes lors de communications internes par la Direction Générale.

Part des femmes dans les effectifs	2022	2021	2020
Effectif total	31 %	30 %	29 %
Conseil d'administration	43 %	43 %	43 %
Comité Exécutif	29 %	25 %	22 %
Managers (au moins une personne à manager)	26 %	15 %*	28 %
Part des femmes dans le recrutement	27 %	33 %	28 %

* la donnée 2021 avait été calculée, à tort, sur l'effectif total d'Axway.

Personnes en situation de handicap

Politique générale



Objectif + 25 % en France en 2023

Axway est engagé en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en France depuis plusieurs années et cherche à étendre ses pratiques dans plusieurs autres pays où l'entreprise opère.

L'entreprise s'est fixé pour objectif d'augmenter la proportion de collaborateurs en situation de handicap de 25 % en France entre 2021 et fin 2023.

Deux axes de travail doivent permettre l'atteinte de cet objectif :

- la facilitation du recrutement de personnes en situation de handicap ;
- l'assistance dans le processus de reconnaissance des statuts de personne en situation de handicap pour les collaborateurs déjà présents dans l'entreprise.

En dédiant des ressources à ces travaux, Axway renforce sa politique inclusive et promeut l'égalité des chances parmi ses effectifs et candidats.

Accord et dispositif Handicap 2021-2023 :

Le dispositif Handicap chez Axway en France est défini dans le cadre de l'accord handicap 2021-2023 qui regroupe toutes les entreprises du groupe Sopra Steria, opérant en France pour favoriser l'insertion des personnes reconnues en qualité de travailleurs handicapés (RQTH). Le dispositif comprend notamment :

- un référent handicap ainsi qu'un responsable du département Ressources Humaines en charge d'accompagner les collaborateurs faisant personnellement ou indirectement face à une situation de handicap ;
- un accompagnement personnalisé des collaborateurs en situation de handicap : aménagements spécifiques – ergonomie, équipements, organisation du temps de travail, autorisations d'absence pour suivi médical, etc. – accompagnement dans l'ensemble des démarches administratives nécessaires pour faire reconnaître leur statut de travailleur handicapé ;
- un statut de « proche aidant » pour les collaborateurs accompagnant un proche en situation de handicap. Ce statut leur donne accès à un soutien financier, une flexibilité dans leurs horaires de travail, des autorisations d'absence et un aménagement dans leurs conditions de travail.

Actions réalisées en 2022

Renforcer le programme

En 2022, Axway a renforcé son programme pour mettre en avant les compétences des personnes en situation de handicap.

En France, l'entreprise a participé à plusieurs initiatives :

- les rencontres HanDigital Week 2022 pour réduire les préjugés et mettre en avant la compétence des personnes plutôt que leur handicap ;
- le spectacle *Live* « Rire du handicap ? L'humoriste Lilia Benchabane ose » suivi d'un échange avec elle ;
- le Café du handicap pour sensibiliser sur le handicap et informer sur la politique Handicap de l'entreprise ;
- un DuoDay, réalisé depuis plusieurs années, en France et d'autres pays européens – Belgique, Finlande, Portugal, Allemagne, Luxembourg –, qui consiste à former des duos : une personne en situation de handicap et un professionnel volontaire dans l'entreprise. En 2022, Axway a accueilli une personne en situation de handicap dans le cadre de DuoDay.

Dans cinq autres pays où Axway est implanté ; les États-Unis, l'Allemagne, la Roumanie, la Bulgarie et l'Irlande, plusieurs travaux et actions ont été menés :

- analyse de la réglementation locale de chaque pays en matière de reconnaissance de handicap ;
- analyse sur les processus internes d'identification des collaborateurs en situation de handicap ;
- sensibilisation des responsables RH locaux ;
- état des lieux des initiatives locales auprès de personnes en situation de handicap dans les organisations locales externes ;
- analyse des supports de communication et de recrutement sur les sujets du handicap.

Par ailleurs, une réflexion globale est menée quant à l'adhésion à un label reconnaissant à Axway un statut d'entreprise handicap accueillante.

Formations et outils autour du Handicap

Formations

Six modules de formation sont proposés aux collaborateurs et recommandés dans le cursus d'intégration des nouveaux embauchés. Ils sont disponibles en anglais et/ou en français et portent sur les thèmes qui vont de la découverte des notions principales autour du handicap, la prise en compte du handicap dans l'entreprise, la collaboration au quotidien avec un salarié en situation de handicap, ou encore à l'accessibilité numérique.

Communication handicap et recrutement :

- mention « entreprise handicap accueillante » dans toutes les offres d'emploi ;
- diffusion des offres d'emploi sur les plateformes de recrutement favorisant le recrutement de personnes en situation de handicap ;
- espace intranet handicap et recrutement.

Chiffres clés Personnes en situation de handicap (France)	2022	2021	2020
Part des personnes reconnues en situation de handicap dans l'effectif	1,82 %	1,72 %	nc
Nombre de personnes reconnues en situation de handicap dans l'effectif	8	8	nc
Nombre de personnes en cours de reconnaissance de travailleur handicapé en France	1	1	nc
Nombre de modules de formations ou sensibilisation au handicap	6	nc	nc
Nombre de séquences de sensibilisation au handicap tenues dans l'année	2	2	nc
Nombre de jours de congés supplémentaires offerts pour le statut aidant de collaborateurs	6	6	na
Nombre de collaborateurs disposant d'un statut d'aidant	10	8	7

3.2.3.2 Recruter des talents très convoités

Dans un secteur où le nombre de postes à pourvoir est bien supérieur à la demande, et cela dans de nombreux pays, la concurrence aux offres d'emploi reste vive.

En 2022, l'attractivité d'Axway s'est poursuivie avec 202 recrutements (hors acquisition) réalisés pour toutes les fonctions et dans tous les pays où Axway comptait des collaborateurs. En parallèle, l'acquisition de la société DXchange.io, basée à Hyderabad en Inde, en juin 2022 a conduit à l'intégration de 20 collaborateurs.

Recrutements	Actions réalisées en 2022
Politique générale	La politique de recrutement d'Axway est menée selon les engagements Employeur de non-discrimination et de promotion de la diversité comme cela est décrit au début de ce chapitre. Depuis plusieurs années, Axway a développé un programme d'attractivité des jeunes talents qui se déploie au travers de nombreuses initiatives, parmi lesquelles : Relations avec les écoles : en relation avec 10 universités et écoles d'ingénieurs dans plusieurs pays, Axway participe plusieurs fois par an à des forums permettant d'attirer des étudiants en proposant chaque année de nombreux stages. Axway a également recours à des plateformes spécialisées en recrutement, dont <i>Welcome To The Jungle</i>. Stages, apprentissages, alternances : Axway offre chaque année, et dans plusieurs pays, des opportunités de stages, d'apprentissages et d'alternances permettant à de jeunes recrues de compléter leurs formations au cours ou à l'issue de leurs études. Ils se voient proposer, pour plusieurs d'entre eux, des contrats d'embauche à la fin de cette expérience. Programme trois ans/trois métiers : Axway a poursuivi en 2022, en France, son programme « 3 ans/3 métiers » au cours duquel les alternants et les apprentis découvrent successivement les métiers de Recherche et Développement, des Services et du Support Client. Créé en 2015, ce programme a déjà permis d'accueillir 16 alternants. En 2022, une étudiante de ce programme a été embauchée chez Axway à la fin de cette période d'apprentissage. Recruter sous contrats à durée indéterminée Axway recrute quasiment exclusivement en contrats à durée indéterminée, sauf dans le cas de remplacements temporaires. La part de CDI a encore progressé en 2022 pour désormais représenter 99 % des contrats malgré un contexte économique incertain.
Capter des candidats	Pour valoriser la cooptation et faire de ses collaborateurs ses ambassadeurs, l'entreprise a poursuivi son programme qui consiste à encourager les collaborateurs à proposer aux membres de leurs réseaux de rejoindre Axway. 28 collaborateurs ont été recrutés par cooptation.
Talent Acquisition	Grâce à son équipe de <i>Talent Acquisition</i> répartie dans ses différents pays d'implantation, Axway a su recruter des profils variés, majoritairement des ingénieurs ou des commerciaux.
Partenariats	Les partenariats conclus avec des plateformes spécialisées permettent de renforcer la marque employeur et la visibilité d'Axway en tant qu'employeur de référence.
Jeunes talents et collaborateurs expérimentés	Compte tenu de l'activité d'Axway, la quasi-totalité des embauches concerne des profils issus de formations académiques supérieures pour les collaborateurs les plus jeunes. Pour les embauches des collaborateurs plus âgés, c'est l'expérience professionnelle et l'expertise qui sont des critères clés de recrutement.

Recrutements par zone géographique	2022	2021	2020
Nombre total de personnes recrutées	202	204	247
Amériques	26 %	27 %	27 %
France	25 %	22 %	18 %
Reste de l'Europe	39 %	47 %	50 %
Asie/Pacifique	10 %	4 %	5 %

Recrutements tranches d'âge	2022	2021*	2020
Nombre total de personnes recrutées	202	204	247
Age moyen de recrutement	35	37	36
Moins de 30 ans	33 %	26 %	na
30 à 44 ans	48 %	53 %	na
45 à 54 ans	12 %	15 %	na
Plus de 55 ans	7 %	6 %	na

* En 2021, Axway a modifié ses tranches d'âge.

Stagiaires et Apprentis	2022	2021	2020
Nombre de stagiaires dans l'effectif	9	2	6
Nombre d'alternants/apprentis	17	19	22
Embauches consécutives à un stage ou une alternance	4	4	2

3.2.3.3 Tenir compte des attentes des collaborateurs

Axway organise régulièrement depuis 2016 des enquêtes d'engagement «Axway Voice Survey» auprès de ses collaborateurs. L'objectif est de mesurer l'engagement des collaborateurs grâce à l'Employee Engagement Score et d'identifier des axes d'améliorations globaux ou locaux pour, dans un second temps, pouvoir déployer des plans d'actions associés.

En plus de l'enquête annuelle, des échanges sont organisés tout au long de l'année :

- groupes de travail par équipes, animés par les collaborateurs eux-mêmes,
- séquences de dialogue périodiques avec la direction générale, ouvert à tous les collaborateurs,
- roadshows internes, par zone géographique, animés par des membres de la direction générale.

En 2022, ces échanges se sont poursuivis et ont de nouveau permis de partager autour de la stratégie et des innovations d'Axway. Elles ont aussi été l'occasion d'informer les collaborateurs sur les dispositifs déployés. Le Directeur Général a ainsi organisé près de 20 séquences d'échanges au cours de l'année, sous l'appellation « CEO Office Hours », qui ont réuni en moyenne 300 collaborateurs chacune. Les échanges ont notamment porté sur la stratégie d'Axway, les modes de travail, l'utilisation des locaux, les programmes RSE ou encore l'impact carbone de la société.

La direction générale communique également chaque trimestre auprès de l'ensemble des collaborateurs, sous forme d'une réunion virtuelle globale, à l'occasion de la présentation au marché des résultats de l'entreprise.

L'indicateur d'engagement des collaborateurs

Le niveau d'engagement des collaborateurs mesuré par l'Employee Engagement Score est un des critères qualitatifs de la rémunération variable du Directeur Général et est devenu, en 2022, un critère de la rémunération variable pour tous les managers de l'entreprise.

Méthodologie de l'enquête d'engagement

Selon la méthodologie de l'enquête, une participation minimum de 30 % des collaborateurs est nécessaire pour que l'enquête soit représentative. 65 % étant considéré comme un bon taux de participation.

Il est reconnu qu'une entreprise, pour atteindre ses objectifs et créer un cercle vertueux avec ses collaborateurs, a besoin d'un engagement de 60 % ou plus. L'atteinte d'un tel score reflète le fait qu'une majorité de collaborateurs sont positivement engagés par rapport aux objectifs de l'entreprise.

Après cinq éditions, afin de tenir compte des changements d'organisation dans l'entreprise et de l'évolution de la stratégie, le questionnaire a été revu et certaines questions ont été clarifiées. La sixième édition de l'enquête s'est déroulée du 1er au 13 février 2023.

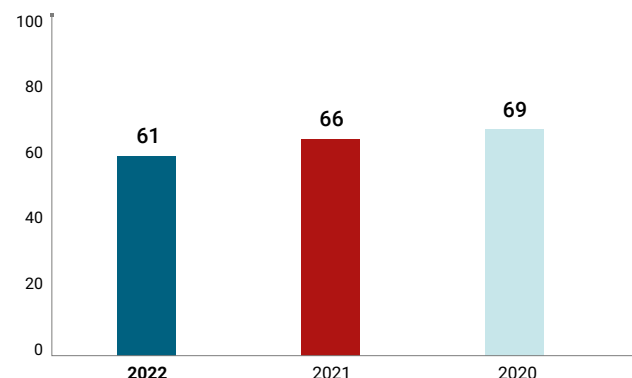
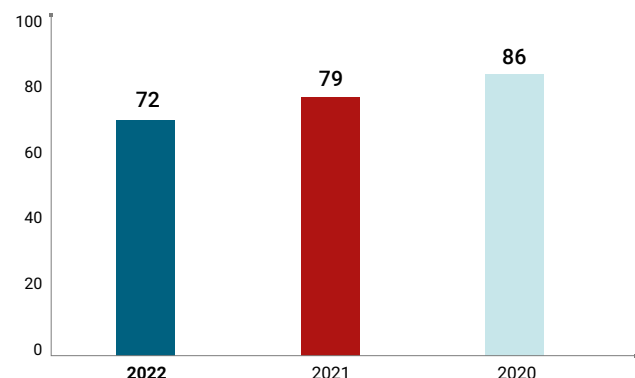
Sixième édition de l'enquête Axway Voice Survey

La participation des collaborateurs à l'enquête a atteint 72 %, alors que le score d'engagement s'est établi à 61 %.

Dans un contexte de réorganisation et de plus grande concentration de notre portefeuille de produits, et malgré une légère baisse, le niveau d'engagement des collaborateurs reflète l'attachement de ces derniers à Axway et leur conviction que l'entreprise dispose des ressources adéquates pour poursuivre l'exécution de sa stratégie.

Taux de participation à l'enquête interne (en %)

Taux d'engagement des collaborateurs (en %)



L'enquête d'engagement des collaborateurs constitue un outil de mesure essentiel pour le *management* de l'entreprise et offre une possibilité supplémentaire aux collaborateurs de faire entendre leur voix.

3.2.3.4 Développer les talents et les expériences de chaque collaborateur

Dans le secteur du numérique, le développement des compétences s'exerce autant dans les dispositifs de formation que dans le partage d'expérience. L'expérience se vit bien sûr au sein des équipes, avec les clients, les partenaires, les fournisseurs, mais aussi auprès de la société civile où la transformation numérique se déploie rapidement.

Développer les compétences

Politique générale



Axway University est le portail interne de développement des talents chez Axway. L'offre de formation se concentre sur les activités critiques pour le succès d'Axway : expertise technique, montée en compétences des équipes commerciales, développement personnel et *management*, éthique des affaires ou encore sécurité.

Actions réalisées en 2022

Axway University

L'offre de formation est déclinée selon les sessions en format digital ou présentiel. Axway University utilise une plateforme de formation *Learning Management System* (LMS) accessible aux clients, aux partenaires et aux collaborateurs pour les collaborateurs, les formations sont également disponibles depuis le réseau social interne d'Axway "Jive", et accessible gratuitement partout et sans limitation.

Au total, 20 983 heures de formation ont été dispensées en 2022 au profit de 1 931 collaborateurs ⁽¹⁾, soit 1,97 jour en moyenne par salarié formé, en forte croissance par rapport à l'année précédente.

Formations	2022	2021	2020
Nombre total d'heures de formation	20 983	29 915	24 176
Part de formations en format digital	62 %	77 %	93 %
Nombre de collaborateurs formés ⁽¹⁾	1 931	2 297	2 292
Nombre de jours moyen de formation par collaborateur	1,97	1,86	1,50
Nombre de stagiaires formés ⁽²⁾	13 556	38 258	20 142
Budget de formation (en euros)	750 000	750 000	nc
Espace intranet dédié à la formation	Oui	Oui	Oui
Formation ou sensibilisation sujets Environnement	1 cyber clean up	nc	nc
Formation anti-harcèlement	461	nc	nc
Formation égalité, mixité, stéréotype de genres	8	nc	nc
Formation/programmes santé et sécurité	58	nc	nc
Initiatives de collaborateurs soutenues par Axway pour la pratique d'activités sportives	oui	oui	oui
Formation éthique des affaires en nombre de collaborateurs formés	325	nc	nc
Formation anti-corruption, obligatoire pour tous les collaborateurs	oui	oui	oui
Formation sécurité informatique/cybersécurité en nombre de personnes formées	1 530	1 678	1 472
Document anti-corruption partagé avec des collaborateurs	oui	oui	oui
Formation relative à la satisfaction client			
Nombre de participants à la formation à la satisfaction client	50	nc	nc

(1) Les collaborateurs ayant quitté l'entreprise pendant l'année, mais ayant suivi une formation, sont compris dans ce nombre.

(2) Il s'agit ici de la notion de "stagiaire", un collaborateur ayant suivi plusieurs formations dans l'année est donc compté plusieurs fois.

Bouger pour continuer d'apprendre

Mobilité

Politique générale

En réponse aux attentes exprimées par les collaborateurs lors des premières éditions des enquêtes internes d'engagement, Axway a poursuivi sa politique volontariste de mobilité interne pour tous les collaborateurs.

Toutes les offres de mobilité interne, hormis celles exceptionnellement confidentielles, sont visibles par tous les collaborateurs. En effet, en se rendant sur la page Carrière *Make your Move* du réseau interne, chacun peut accéder au portail de candidature. De plus, chaque vendredi, la newsletter interne publie trois à cinq offres, maximisant ainsi leur visibilité.

La politique de mobilité interne et les règles pour en bénéficier sont disponibles en divers formats et diffusées de façon régulière.

Actions réalisées en 2022

En 2022, des opportunités de nouveaux postes se sont ouvertes au sein du nouveau dispositif de *management* des lignes de produits stratégiques d'Axway. Au total 82 collaborateurs ont évolué en interne en 2022 soit en bénéficiant d'une promotion, soit en changeant d'emploi.

S'évaluer pour progresser

Axway a poursuivi en 2022 sa nouvelle démarche globale de *management* continu de la performance initiée en 2019 et reposant sur un dialogue constant entre collaborateur et manager.

Évaluer ses talents

Actions réalisées en 2022

Talent Review

Axway a déployé pour la quatrième année et au niveau mondial, une revue des talents, sur l'ensemble de l'effectif, pour évaluer et échanger sur la performance et le potentiel de chacun des collaborateurs. Réalisé de façon collective et partagé par les managers et les responsables Ressources Humaines, cet exercice annuel permet d'identifier les talents clés et les actions de développement et de formation nécessaires à l'évolution de chaque collaborateur.

Entretien professionnel

Depuis 2014 et conformément à la législation, Axway a également mis en place en France, un entretien professionnel qui a lieu tous les deux ans. Ce rendez-vous du collaborateur avec un professionnel des Ressources Humaines permet d'envisager ses perspectives d'évolution professionnelle, tant en termes de qualifications que d'emploi, et de discuter de ses aspirations.

Développer sa compétence managériale

En 2022, Axway a poursuivi la démarche *Objectives and Key Results* (OKR) qui permet de piloter collectivement la performance des équipes en déclinant les objectifs stratégiques par activité, jusqu'aux résultats clés partagés chaque trimestre.

Soucieuse de déployer l'approche de *management* continu de la performance auprès de l'ensemble des collaborateurs, l'entreprise a conçu, dès 2020, des modules de formation pour initier les équipes à ces bonnes pratiques de management.

Les nouveaux managers sont donc également invités à suivre ces modules.

Complémentaire à cette démarche, le dispositif *Conversation/Feedback/Recognition* (CFR) encourage le dialogue permanent et les échanges réguliers entre manager et collaborateur, et ce tout au long de l'année.

S'enrichir dans la communauté Axway

Les équipes d'Axway réparties dans 19 pays peuvent partager les événements de la vie de l'entreprise via le réseau social interne « Jive », les lettres d'information interne ou encore les événements sur site :

- **le réseau social interne « Jive »** : outil quotidien d'échanges entre les collaborateurs, le réseau social interne d'Axway est destiné à tous les collaborateurs et constitue le lieu de capitalisation interne de l'entreprise. Organisé par espaces et par communautés, il fournit un ensemble d'informations : ressources internes, informations sociales, outils, référentiels clients, ou encore catalogues produits.
- **The Griffin Digest** : la lettre électronique interne hebdomadaire diffusée par la Direction de la Communication Interne, et dont le nom fait référence au griffon du logo d'Axway, est adressée chaque vendredi à l'ensemble des collaborateurs, quelles que soient leur localisation géographique ou leur entité d'appartenance.

Être informé de la stratégie par Direction Générale

The CEO Office Hours : initiées en 2022, ces réunions organisées en format digital sont libres d'accès et permettent de poser des questions directement au Directeur Général et aux membres du Comité Exécutif qui y participent. Les sujets portent sur la stratégie d'Axway, des questions opérationnelles, ou encore sur l'actualité de l'entreprise. Une vingtaine de réunions se sont tenues en 2022, chacune d'elles a rassemblé près de 300 personnes.

Les communications de la Direction Générale et par les différents membres du Comité Exécutif se sont poursuivies en 2022, à un rythme hebdomadaire, mensuel ou trimestriel, en fonction de l'actualité. En plus de la performance économique, de l'évolution des offres, de nouveaux thèmes ont été abordés engageant le dialogue avec les collaborateurs, en particulier cette année, la RSE, l'impact carbone, les programmes relatifs à la féminisation et aux personnes en situation de handicap.

Les « Executive Roadshows » : rencontres présentiels ou virtuelles à l'initiative des membres de la Direction Générale avec les collaborateurs par pays. L'acquisition de DXchange en juin 2022 a été un moment de rencontre privilégié pour accueillir les 20 collaborateurs de l'entreprise, située à Hyderabad en Inde.

Revue des talents et entretiens de carrière	2022	2021	2020
Nombre de Talent Reviews menés dans l'année	1 615	1 703	1 812
Part des Talent Review menés en % de l'effectif total	96 %	94 %	96 %
Entretiens professionnels (rythme tous les deux ans)	oui	oui	nc
Nombre de collaborateurs ayant suivi les formations managériales cours de l'année	285	368	nc

3.2.3.5 Reconnaître et valoriser les talents

L'objectif d'Axway est d'écrire une histoire commune avec ses collaborateurs et de fidéliser les équipes dans un projet d'entreprise long terme. Cette histoire commune se matérialise par l'ancienneté moyenne constatée chez Axway (9 ans), sur un marché de l'emploi particulièrement volatil et compétitif.

La politique de rémunération d'Axway s'inscrit en cohérence avec le secteur d'activité sur lequel elle opère, selon le pays d'activité, mais aussi dans l'évaluation de la performance et du potentiel de chaque collaborateur.

Reconnaître les talents

Actions réalisées en 2022

Politique générale	Chez Axway, la fidélité des collaborateurs est récompensée. Les collaborateurs travaillant chez Axway depuis 3, 5, 10, 15, 20, 25, 30 ans voire 35 ou 40 ans sont honorés pour leur fidélité à l'entreprise au cours d'un événement convivial, une initiative pratiquée sur tous les sites d'Axway et partagée sur « Jive », le réseau social interne.
Etre actionnaire salarié	Afin d'associer les collaborateurs au projet de transformation de l'entreprise, Axway a réalisé deux plans d'attribution d'actions gratuites pour l'ensemble des collaborateurs. Le premier en 2012, suite à l'introduction en Bourse. Le second, en 2019, avec l'attribution de 200 actions gratuites à chaque collaborateur d'Axway, actif à cette date, assortie d'une condition de présence de trois ans, soit jusqu'en 2022. Ainsi, 1 270 collaborateurs ont acquis des actions Axway cette année. Au total, la part des actions détenues par les salariés d'Axway représente 2,14 % du capital de l'entreprise, vs. 0,96 % en 2021 comme indiqué au chapitre 7 du présent document.
Des conditions financières attractives	Comme chaque année, Axway a procédé en 2022 à des augmentations de salaire selon une politique d'individualisation, pratiquée de façon équitable et identique dans tous les pays où Axway est implanté.
Des conditions sociales attractives	En France, les salariés sont éligibles à l'intéressement selon les dispositions d'un nouvel accord signé pour la période 2021-2023 ainsi qu'à un Plan d'Épargne Entreprise. Axway participe également, selon les lois et bonnes pratiques de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs, souvent au-delà des dispositions réglementaires imposées par les différents pays.
Des indicateurs RSE dans la rémunération	Certains indicateurs RSE, liés notamment à la satisfaction des collaborateurs et des clients, ainsi qu'à la politique environnementale d'Axway prennent leur place progressivement dans la politique de rémunération.

Avantages spécifiques à Axway (exemples non exhaustifs)	2022	2021	2020
Nombre d'années d'ancienneté moyenne des collaborateurs	9	8	7
Nombre de collaborateurs récompensés pour leur ancienneté	111	541	nc
Part des actions détenues par les collaborateurs au capital au 31 décembre	2,14 %	0,96 %	0,84 %

Éléments de rémunération spécifiques à Axway	2022	2021	2020
Existence d'une variable liée à la performance de l'entreprise, selon le type de poste occupé	Oui	Oui	Oui
Existence d'un indicateur RSE dans la part variable du Directeur Général	Oui	Oui	Oui
Part de collaborateurs ayant une part variable liée à la satisfaction client – NPS	62,0 %	61,7 %	60,0 %
Part de collaborateurs ayant une part variable liée à l'engagement des collaborateurs (Top management)	2,1 %	nc	nc
Part de collaborateurs ayant une part variable liée au programme de réduction de l'impact carbone d'Axway	Le Directeur Général	nc	nc
Part de collaborateurs bénéficiant de l'intéressement – France	100 %	100 %	100 %

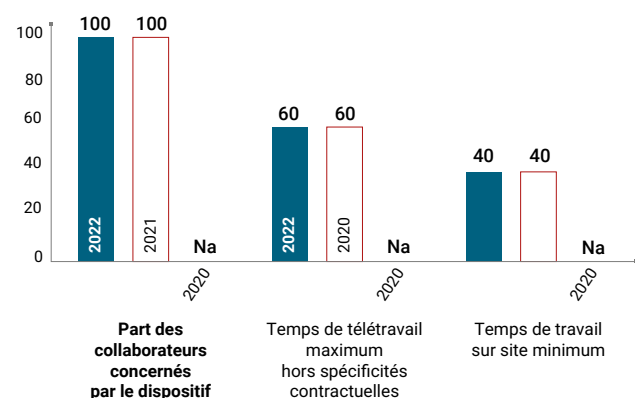
3.2.3.6 Qualité de vie au travail

Flexibilité des modes de travail : Future of Work

Avant même le contexte international de pandémie, le télétravail était une pratique très répandue chez Axway, notamment aux États-Unis. En effet, 37 % des collaborateurs Axway basés aux États-Unis travaillaient déjà à distance en 2019.

Depuis deux ans, Axway a expérimenté un nouveau modèle de travail flexible et durable baptisé *Future of Work*. Ce dispositif répond aux attentes exprimées par les collaborateurs au fil des enquêtes et du dialogue interne, et vise à contribuer, pour chacun, à un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle, dans les meilleures conditions d'épanouissement.

Élaboré avec l'ensemble des collaborateurs via deux enquêtes internes, des groupes de travail locaux et les représentants du personnel dans les pays qui en étaient dotés, le dispositif *Future of Work* permet de travailler 60 % du temps à distance et 40 % du temps sur site, dans l'un des bureaux Axway.



Cette flexibilité s'appuie notamment sur :

- une coordination constante entre les collaborateurs et les managers pour définir conjointement les jours éligibles au télétravail en fonction de l'activité des équipes ;
- la liberté de travailler à distance dans un lieu privé plusieurs jours d'affilée ;
- des outils numériques collaboratifs permettant de dialoguer en équipe en permanence et de travailler dans des conditions identiques sur site ou à distance.

Ce dispositif de travail a fait l'objet d'un accord professionnel en France en octobre 2021 et en Allemagne en janvier 2022.

Un dispositif *Flex Office* a été déployé en Roumanie courant 2022, pour une meilleure optimisation des locaux, en articulation avec le nouveau modèle de travail flexible et durable.

Flexibilité des modes de travail	2022	2021	2020
Part des collaborateurs ayant reçu une formation sur les bonnes pratiques en télétravail	100 %	100 %	100 %
Part des collaborateurs équipés pour travailler efficacement à distance	100 %	100 %	100 %

Temps de travail

Axway respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est établi en fonction du contexte local et de l'activité. Dans certains pays, Axway est affilié à une convention collective. C'est le cas en France où Axway Software se conforme à la convention collective nationale des bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil – NUMEUM.

Travail à temps partiel

2,42 % des collaborateurs d'Axway travaillaient à temps partiel en 2022, majoritairement du fait de congés parentaux.

Temps partiels	2022	2021	2020
Part globale des collaborateurs travaillant à temps partiel	2,42 %	2,45 %	1,80 %

Jours de congé supplémentaires

Chez Axway, des jours de congé supplémentaires sont accordés selon plusieurs critères : ancienneté, âge, situation familiale ou événements privés et selon les différentes pratiques liées au pays dans lequel Axway est implanté.

Ce dispositif permet d'accroître l'équilibre vie professionnelle-vie privée de chaque collaborateur en fonction de sa situation. À titre d'exemple, cela représente en moyenne cinq jours par collaborateur en France.

Santé et Sécurité

Axway est une entreprise internationale qui compte des collaborateurs dans 19 pays et se soumet aux réglementations locales et internationales en matière de santé et de sécurité. L'entreprise met en œuvre des procédures conformes aux réglementations locales et internationales. Le détail de ces procédures locales est le plus souvent consigné dans un « *Employee Handbook* » remis aux collaborateurs et disponible sur le réseau social interne Jive.

Dispositif santé et sécurité résumé par indicateur

	2022	2021	2020
Comité santé et sécurité France	oui	oui	oui
Procédures Santé et sécurité (périmètre global)	oui	oui	oui
Installation et équipements pour les collaborateurs (périmètre global)	oui	oui	oui
Prise en compte des risques physiques et psycho sociaux liés au télétravail (périmètre global)	oui	oui	oui
Bilan de santé, selon les pays et les services, intégré aux différents contrats de mutuelles	oui	oui	oui
Couverture des soins de santé selon les pays et les services intégrés aux différents contrats de mutuelles	oui	oui	oui
Espace Intranet Santé et Sécurité (périmètre global)	oui	oui	oui
Aidants familiaux – dispositif (France)	oui	oui	oui
Audit de sécurité des équipements (France)	oui	oui	oui
Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques (Périmètre global)	oui	oui	oui
Informations sur le dispositif de flexibilité Future of Work (périmètre global)	oui	oui	oui

Informations hygiène et sécurité

Périmètre de consolidation et indicateurs : les indicateurs relatifs à la sécurité concernent tous les sites d'Axway et 100 % des collaborateurs. Les indicateurs retenus sont ceux qui sont utilisés dans la gestion des sites d'Axway. Ils reflètent les résultats de la politique d'Axway en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité. La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale. Cet objectif s'inscrit dans une démarche d'ensemble, conduite en étroite collaboration avec les médecins du travail, les gestionnaires de site et le CSSCT (quand il existe).

Maintenir un faible absentéisme

L'absentéisme chez Axway reste très faible. Il est principalement lié à des événements familiaux ou des maladies de courte durée.

Aucun accord collectif n'a été signé en matière d'hygiène et de sécurité.

En Allemagne, comme en France, un médecin du travail vérifie régulièrement la santé des collaborateurs.

Évaluation des risques psychosociaux : un comité de pilotage composé de membres des Ressources Humaines et de représentants du CHSCT a été constitué en 2015 concernant l'évaluation des risques psychosociaux au sein d'Axway France et a régulièrement poursuivi ses travaux depuis, en assurant un suivi de situation. Cette évaluation a conduit à la mise à jour du Document Unique intégrant les risques liés à la crise sanitaire.

Absences

	2022	2021	2020
Taux d'absentéisme	2.54 %	2,08 %	NA
Maladie	0,97 %	0,93 %	0,96 %
Taux d'accidents du travail/maladie	0.01 %	0,01 %	0,01 %
Maternité-paternité-adoption	1.35 %	1,02 %	1,00 %
Événements familiaux	0,17 %	0,13 %	0,07 %
CIF (France)	0,00 %	0,00 %	0,02 %

Encourager un mode de vie sain et équilibré dans des locaux adaptés et accueillants

Axway garantit un lieu de travail sûr et sain à ses collaborateurs. Dans cet objectif, depuis plusieurs années, Axway applique une politique bien établie en matière de santé et de sécurité au travail.

Des locaux accueillants pour un cadre de travail harmonieux

L'évolution des modes de travail, l'usage très développé des conférences en format numérique et la flexibilité travail au bureau et télétravail ont modifié les utilisations des locaux des entreprises.

Ces changements ont conduit Axway à mener une réflexion globale sur l'aménagement des locaux.

Un équilibre doit être trouvé pour tenir compte des nouveaux usages. Plusieurs sujets d'analyse ont été amorcés en 2022 et se poursuivent en 2023 :

- rationaliser les surfaces des locaux en fonction de leur taux d'occupation ;

- repenser l'aménagement du lieu de travail – bureaux et espaces de travail – pour favoriser la qualité de vie au travail tout en garantissant la communication entre les collaborateurs et la vie des équipes au travail ;
- préserver des espaces communs pour maintenir des temps de convivialité entre les équipes.

L'étude a commencé en 2022 et se poursuivra en 2023. Le bureau de Bucarest a été le premier à être rénové avec un concept « Flex office », en fonction de la présence et des besoins des employés.

Les espaces dédiés aux activités sportives et culturelles sont toujours proposés dans la plupart des locaux d'Axway, utilisés par les collaborateurs individuellement ou dans des groupes de collègues constitués spontanément.

Dialogue Social

Axway suit les réglementations et lois des différents pays dans lesquelles elle est implantée. Seuls deux pays font l'objet de dispositifs de représentation du personnel : la France et l'Allemagne selon les dispositifs suivants :

Structures / Périmètres	Pays	Accords collectifs	% des collaborateurs
Axway Software, CSE, Comité social et économique, depuis le 4 octobre 2019, élu pour quatre ans. Les trois organisations syndicales – CGT, CFDT, et Trait-Union – y sont représentées.	France	• Avenant à l'accord d'intéressement 2021-2023 ; • accord télétravail Future of Work ; • accord relatif aux modalités de télétravail	28,00 %
Axway GmbH trois Comités d'établissement et un Comité central d'entreprise.	Allemagne	• GBV « Bonus plan » • « GBV, Commission plan » • GBV Remote Work Agreement • GBV Secret Server • Local Works Council Agreements – 2021 (trois sites) : • BV « Compensation – Distributing Policy » • BV On Call Duty	4,32 %
Conventions collectives			
Axway Software	- France		28,00 %
Axway Software do Brasil	- Brésil		1,70 %
Axway GmbH	- Allemagne		4,32 %
Axway Belgium sa	- Belgique		0,91 %

Prestataires externes en Ressources Humaines

La politique éthique et de respects des droits de l'homme est soumise pour signature aux prestataires externes, notamment prestataires en Ressources Humaines.

3.2.4 Ambitions Employeur 2023

Axway mène, en permanence, une démarche de progrès dans le développement de sa responsabilité en tant qu'employeur, et en cohérence avec ses engagements et sa stratégie.

Pour 2023, les objectifs d'Axway sur l'engagement Employeur sont inchangés :

EMPLOYEUR

- ✖ ■ Employee Engagement Score > 70 % en 2023
- ✖ ■ 33 % de femmes dans l'effectif total en 2023
- ✖ ■ + 25 % de personnes en situation de handicap en France en 2023

3.3 Engagement Sociétal : avoir un impact positif auprès de nos parties prenantes en tant que leader dans l'édition de logiciels

La matrice de matérialité RSE d'Axway, mise à jour chaque année sur la base d'enquêtes réalisées auprès des parties prenantes, permet de construire des programmes et de déployer des pratiques responsables et durables pour répondre aux attentes des différents acteurs de l'écosystème de l'entreprise. Les programmes exécutés en 2022 dans le domaine sociétal ont porté en priorité sur la satisfaction des

clients et le déploiement des engagements RSE d'Axway auprès de ses parties prenantes, en particulier des fournisseurs. Axway a également développé ses programmes favorisant l'accès aux formations et métiers du numérique, à travers des projets éducatifs et sociaux en lien avec les objectifs Employeur décrits précédemment.

3.3.1 Evolution des objectifs engagement Sociétal

Objectifs fixés en 2021	Contexte et programme 2022	Base 2021	Score 2022	Objectif 2023
Net Promoter Score supérieur à 40 d'ici fin 2023	Suivi continu du NPS clients	29	35	> 40
Label EcoVadis Gold d'ici fin 2023	Évaluation annuelle par EcoVadis	61/100	61/100	72/100
Quatre programmes pour la formation des femmes aux métiers du numérique d'ici fin 2023	Relance et activation de programmes dans différents	Trois programmes à réactiver	Six programmes actifs	objectif atteint et poursuite des programmes

3.3.2 Programmes réalisés en 2022

3.3.2.1 Clients : continuer d'accroître la satisfaction

La satisfaction des clients d'Axway est, avec l'engagement des collaborateurs, une priorité absolue pour Axway. Cette satisfaction reflète non seulement la performance des offres logicielles d'Axway, mais crée également une chaîne de valeur vertueuse par la montée en compétences des équipes, l'innovation, des services plus adaptés ou de meilleurs arbitrages stratégiques.

La satisfaction clients



Objectif 2023 NPS > 40

Politique générale et actions poursuivies en 2022

Le dispositif Customer Success

Au cœur du modèle d'affaires d'Axway, se situe l'organisation Customer Success. Cette organisation représente 31 % des effectifs de l'entreprise en 2022. Son objectif est de dialoguer de manière permanente avec les clients afin de proposer les solutions et services les plus adaptés et évolutifs selon leurs attentes.

Ce dispositif est dirigé par le *Chief Customer Officer*, membre du Comité Exécutif d'Axway ; les indicateurs de suivi sont présentés chaque année au Conseil d'administration et au Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise ainsi qu'aux collaborateurs lors de sessions internes.

La satisfaction clients


Objectif 2023 NPS > 40

L'indicateur de satisfaction des clients

Chez Axway, la satisfaction des clients est évaluée grâce au *Net Promoter Score* (NPS). Cet indicateur est intégré à la gestion des risques d'Axway et utilisé comme indicateur de performance pour la rémunération variable de certains employés et du Directeur Général.

Le NPS classe la satisfaction des clients en trois catégories : les détracteurs, les passifs et les promoteurs. Il s'appuie sur un processus itératif comprenant une enquête, une réponse aux clients et un dialogue continu avec ces derniers et cela tout au long de l'année. Il utilise également des outils de gestion de la clientèle tels qu'un tableau de bord Customer 360° et des plans de réussite client pour fournir des rapports de suivi, enrichir les bases de données marketing et déclencher des campagnes, des réunions et des formations.

Les attentes des clients formulées à travers ces mécanismes sont utilisées pour orienter la conception et la recherche et développement des logiciels d'Axway.

Les principales attentes exprimées par les clients sont :

- la qualité et la performance des logiciels ;
- le support technique ;
- l'engagement du service ;
- la formation ;
- les événements dédiés aux clients ;
- le *management* clients.

Dialogue avec les clients

Le dialogue avec les clients d'Axway s'organise également autour d'événements alternant rencontres en présentiel et conférences à distance.

En 2022, plusieurs événements majeurs ont réuni un très grand nombre de clients :

- 53 événements *Customer Engagement* ;
 - 11 CABs (*Customer Advisory Board*) ;
 - 42 *User Groups*, dont 10 en format présentiel.
- Soit 1 004 clients représentant 401 entreprises ;
- des enquêtes ponctuelles ont permis d'évaluer le bien-être des clients dans leurs relations d'affaires avec Axway ;
 - la communauté des clients Axway en ligne s'est développée avec plus de 4 600 participants à fin 2022 ;
 - une formation « contact virtuel » a été lancée pour partager de bonnes pratiques dans les conférences virtuelles y compris avec les clients.

Par ailleurs, le portail «*idea*» dédié aux échanges de bonnes pratiques avec les clients, a reçu 677 nouvelles idées de produits. Lors de sondages, 5 155 votes ont été exprimés pour sélectionner les meilleures idées proposées.

Former sur base des attentes clients

Les attentes collectées dans les enquêtes clients permettent d'élaborer des programmes de formations dédiées à la fois aux équipes Axway et aux clients.

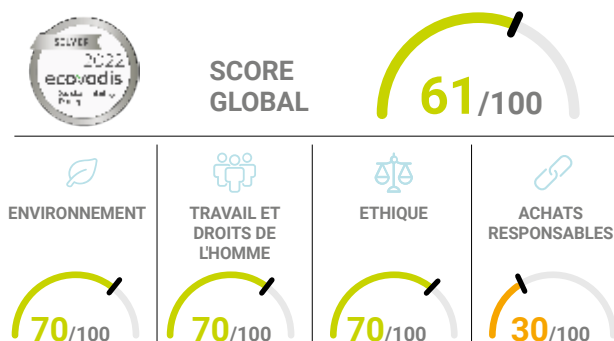
Les formations sont présentées dans la section Formations du présent chapitre.

Programmes clients	2022	2021	2020
Indicateur de satisfaction des clients au 31/12/2022	35	29	25
Enquête permanente auprès des clients et données suivies dans un Dashboard 360°	oui	oui	oui
Question RSE dans l'enquête de satisfaction client	oui sécurité	oui sécurité	nc

3.3.2.2 Partager les pratiques et valeurs d'Axway avec toutes les parties prenantes

EcoVadis, objectif Gold en 2023

Partager la performance RSE d'Axway avec ses parties prenantes



Le label EcoVadis

Chaque année, Axway fait évaluer sa performance RSE au travers de la notation EcoVadis qui mesure la politique, les actions, les résultats chiffrés et les objectifs RSE de l'entreprise dans les domaines de la gouvernance, du social, du sociétal, de l'environnemental, de l'éthique et des processus d'achats responsables.

La plateforme EcoVadis permet également de partager le profil RSE d'Axway avec des prospects, des clients et des fournisseurs.

En 2022, Axway a maintenu sa position avec l'obtention d'un classement Silver et grâce à une note de 61/100.

L'objectif pour Axway est d'améliorer sa performance pour atteindre le label Or/Gold d'ici fin 2023.

Appels d'offres et performance RSE

Les équipes avant-vente d'Axway reçoivent de plus en plus de questionnaires clients relatifs aux engagements, indicateurs chiffrés et objectifs RSE d'Axway. Le profil RSE et les scores obtenus dans les index sont ainsi partagés dans les procédures d'appels d'offres.

Partage de performance RSE avec les clients	2022	2021	2020
Évaluation EcoVadis score global sur 100	61	61	60
Formations destinées aux clients	oui	oui	oui
Questionnaires RSE reçus de clients en 2022 par EcoVadis	10	nc	nc

3.3.2.3 Société civile : avoir un impact positif dans notre écosystème

Axway inscrit le partage des compétences dans son engagement Sociétal pour promouvoir les métiers du numérique auprès de communautés issues de la société civile.

En 2022, les initiatives sociétales ont soutenu les engagements employeurs d'Axway :

- la féminisation des métiers et formation du numérique ;
- l'intégration des personnes en situation de handicap.

Partager les compétences
du numérique

Objectifs 2023 : poursuivre les 4 programmes

Actions réalisées en 2022

Féménisation des métiers et des formations
au numérique

Quatre partenariats ont été initiés en 2022 avec les interventions de collaborateurs d'Axway pour promouvoir les métiers et les formations du numérique auprès des femmes ou jeunes filles au sein d'établissements scolaires et d'universités promouvant la diversité des profils. Ces partenariats permettent notamment d'accueillir des stagiaires ou alternants dans l'entreprise.

En France, avec Ada Tech School, une école de *coding* basée à Paris et à Nantes qui propose un cursus selon une pédagogie alternative, sans prérequis scolaire et ouverte à tous, y compris aux personnes en reconversion. <https://adatechschool.fr/>

En Irlande, avec la Scoil Chaitriona Cailini, une école pour jeunes filles participant au programme d'inclusion éducative irlandais. <https://www.scoilchaitriona.info/>

Aux Etats Unis, à travers deux programmes :

- CREST (Center for Research, Engineering, Science, and Technology), un programme de formation offert par Paradise Valley High School à ses étudiants, plus d'information ici ;
- Le programme WISE, Women in Science and Engineering au sein de l'université d'Arizona pour le développement du leadership et des carrières technologiques pour les femmes, plus d'information ici.

Plusieurs autres initiatives déjà soutenues par Axway se sont renforcées :

L'association Elles Bougent vise à promouvoir des parcours professionnels scientifiques et techniques passionnantes auprès des écolières et des étudiantes en France. Elle entend prouver que ces métiers sont accessibles aux femmes grâce aux témoignages et au mentorat de professionnelles de ce secteur. Les marraines Axway ont participé à deux événements en 2022 -plus d'information-.

Professional Women's Network, un réseau professionnel féminin qui met en avant des femmes ingénieures qui transmettent leurs passions et souhaitent susciter des vocations. Le partenariat conclu entre PWN et Axway a permis à 11 collaboratrices européennes de participer à des colloques organisés par le réseau et ainsi de faire connaître Axway. Cinq collaboratrices Axway en France bénéficient du programme de *mentoring* de PWN depuis octobre 2022 -plus d'information-.

Favoriser l'insertion des personnes en
situation de handicap dans les métiers du
numérique

En France Axway est partenaire du Club Handicap & Entreprises 92. Ce club rassemble des représentants d'entreprises et des personnes handicapées pour les aider à trouver un emploi.

En 2022, des ateliers ont été organisés pour aborder différents thèmes liés à l'emploi pour les personnes handicapées. Les thèmes incluent l'aide pour retourner au travail après une longue absence pour maladie, le recours aux travailleurs indépendants handicapés, les services d'orientation et de réadaptation professionnelle, la découverte d'entreprises adaptées pour les travailleurs temporaires, les troubles DYS, l'insertion numérique, la présentation du baromètre de la fragilité sociale, les défis et les bonnes pratiques pour les entreprises du club, ainsi que la prévention et la santé au travail -plus d'information-.

Innover et partager des compétences au
sein d'instances professionnelles des
domaines numériques

Axway est membre d'organisations professionnelles et participe à des projets d'échanges de compétences dans les domaines du numérique. Parmi ces organismes et ces projets, on peut citer :

- Numeum : auprès de qui Axway contribue notamment aux enquêtes sur le secteur du numérique, plus d'informations ici ;
- Talents du Numérique : Axway accueille dans ses locaux des étudiants en vue de leur orientation vers des études dans le domaine du numérique et participe à des ateliers destinés à promouvoir et développer l'innovation numérique auprès de tous, et des publics plus fragiles. -plus d'information- ;
- France API : Axway a co-organisé la première édition du salon dédié aux API en France, plus d'informations ici ;
- Collectif API *Thinking : Think Tank* français des API qui regroupe 79 entreprises pour créer un espace privilégié d'échange et une vision technologique, plus d'information ici ;
- Journées Écosystèmes Expérience de Sopra Next : expérience collaborative autour des API de demain qui ouvre de nouvelles perspectives aux métiers du numérique ;
- Apidays : événement mondial dédié aux API qui a célébré ses 10 ans en 2022 et avec qui Axway est partenaire depuis sa création, plus d'information ici.

3.3.2.4 Actionnaires & Investisseurs : disponibilité et transparence de l'information

Depuis son introduction en Bourse en 2011, Axway fait évoluer sa communication financière selon les meilleures pratiques pour garantir le traitement égal de tous les actionnaires et les informer avec la plus grande transparence.

Axway est coté au compartiment B du marché d'Euronext à Paris, et respecte le code de gouvernance Middledenext. À travers ces organisations, l'entreprise participe aux travaux d'évolution des bonnes pratiques de la place et se conforme à un niveau de transparence particulièrement élevé pour la communauté financière.

L'entreprise met à disposition des actionnaires et investisseurs un site Internet dédié, qui rassemble l'ensemble des publications et informations qui pourraient leur être utile. Les actionnaires et investisseurs sont invités à s'inscrire à la liste de distribution d'Axway pour recevoir directement dernières actualités de l'entreprise.

Les actionnaires et investisseurs ont accès à un ensemble de ressources dont :

- les chiffres clés et la description des activités, de la gouvernance et du capital de l'entreprise ;
- les communiqués de presse et présentations financières et extra-financières de l'entreprise ;
- le calendrier de communication financière d'Axway ;
- un espace dédié aux Assemblées Générales ;
- l'ensemble des publications relatives à l'information réglementée.

Une équipe dédiée est en charge de répondre à leurs demandes et questions tout au long de l'année.

Notation extra-financière Gaïa

Comme chaque année, la performance extra-financière d'Axway est évaluée par Ethifinance dans le cadre de l'enquête de notation Gaïa Research.

Index Gaïa Rating	2022	2021	2020
Notation totale des campagnes 2021, 2020, 2019 publiées l'année suivante.	67	63	63

* Evaluation basée sur les données de l'exercice précédent, et année 2021 mise à jour par Gaïa.

3.3.2.5 Partenaires : intégrer les indicateurs responsables

Axway applique des règles éthiques, anti-corruption et de protection des données personnelles auprès des différents partenaires avec lesquels l'entreprise collabore. Ces partenariats sont formalisés au niveau local ou mondial et selon les différents types d'accords :

- alliances technologiques mondiales destinées à renforcer les offres Axway avec des fournisseurs tels qu'Amazon Web Services ou Microsoft Azure ;
- partenaires intégrateurs pour mettre en place les solutions d'Axway chez les clients ;
- partenaires de distribution des produits d'Axway notamment en Asie/Pacifique et en Amérique latine ;
- cabinets de conseil sur les solutions d'Axway dans le cadre de leurs missions de transformation digitale.

Les partenaires constituent des acteurs importants dans l'écosystème d'Axway. Aussi l'entreprise mesure-t-elle leur niveau de satisfaction. L'indicateur *Net Promoter Score* (NPS), dont la méthodologie et le dispositif sont décrits précédemment dans cette section du document, fournit des informations essentielles pour la collaboration entre Axway, ses partenaires et ses clients.

En 2022, l'enquête de satisfaction réalisée auprès des partenaires mondiaux confirme leur fort engagement envers Axway avec un score de 59, vs. 49 en 2021.

Satisfaction des partenaires	2022	2021	2020
Score de l'indicateur NPS	59	49	53

3.3.2.6 Fournisseurs

Les programmes et indicateurs relatifs aux fournisseurs sont décrits dans la section Achats responsables présentée ci-dessous.

3.3.3 Achats responsables : enrichir le dispositif auprès des fournisseurs

Le dispositif achats d'Axway intègre depuis toujours les outils, chartes et processus pour contribuer à l'éthique des affaires, à la lutte contre la corruption, la sécurité des données et la protection des personnes en respectant les législations de chaque pays d'implantation.

Depuis trois ans, Axway complète progressivement son dispositif d'achats pour mettre en place des processus toujours plus responsables. En 2022, de nouveaux travaux ont été réalisés en vue d'un renforcement du dispositif achats responsables.

Achats responsables

Objectifs 2023

Politique générale		
		La procédure responsable couvre 100 % des contrats d'achats qui sont revus par la Direction Juridique et intègrent des clauses de responsabilité sociale. Les procédures sont connues et disponibles sur le réseau social interne de l'entreprise Jive. Pour chaque achat, la Direction Juridique dialogue avec la <i>Business Unit</i> et veille à faire intégrer et signer par le fournisseur ou le partenaire les clauses similaires ou en référence à la Charte éthique d'Axway. Les outils et chartes éthiques sont partagés avec les fournisseurs d'Axway. Des clauses de responsabilité sociale et environnementale, selon les types de fournisseurs, sont adaptées aux typologies de prestataires : achats à usage interne, achats à usage externe, OEM (<i>Original Equipment Manufacturer</i>), produits externes embarqués dans nos offres. La plateforme Achats centralise et sécurise la signature des contrats fournisseurs, permet au service juridique de contrôler les choix de fournisseurs. L'audit et le contrôle périodique des procédures achats, réalisés par le département Audit Interne d'Axway, sont présentés au Comité d'audit.
Actions réalisés en 2022		
Dispositif	Analyse du dispositif achats en vue d'intégrer les indicateurs RSE dans les choix de fournisseurs.	
Cartographie des fournisseurs	Cartographie des principaux fournisseurs d'Axway par type d'achats.	
Mesure de l'impact carbone des achats fournisseurs	À partir des catégories d'achats par fournisseur, sélection des 100 premiers fournisseurs pour mesurer l'impact carbone.	100 % des fournisseurs
Nouveaux indicateurs RSE à intégrer aux contrats	Adaptation des contrats fournisseurs pour intégrer les mentions environnementales suivantes : • ambition trajectoire carbone neutre d'Axway à horizon (2028) à laquelle le fournisseur doit adhérer ; • demande d'engagement du fournisseur à fournir à Axway l'équivalent CO₂ des achats concernés (chaque année ou sur demande).	Contrats des principaux fournisseurs
Nouveaux outils à partager	• questionnaire équivalent carbone fournisseur ; • Rapport RSE et engagement carbone neutre 2028.	Charte des achats responsables

L'objectif pour l'année 2023 est de progresser dans l'intégration des critères RSE dans le processus d'achats d'Axway.

Ces travaux impliquent plusieurs états des lieux, l'évolution des outils et l'implication progressive des acteurs intervenant dans le processus d'achats.

Parmi les travaux qui seront initiés en 2023, on peut citer :

- état des lieux des chartes et outils responsables d'Axway figurant déjà dans les contrats ;
- état des lieux de la part des fournisseurs ayant signé la Charte éthique des affaires d'Axway ;
- état des lieux de la part des fournisseurs ciblés par des contrats contenant des clauses sociales et de droit humain ;

- état des lieux de la part des fournisseurs ciblés par des contrats qui devraient contenir des clauses de mesure d'impact environnemental ;
- publication de la charte des achats responsables ;
- analyse des critères de diversité des fournisseurs en vue de les intégrer au dispositif ;
- élaboration des formations sur les achats responsables pour les acheteurs ;
- analyser les actions possibles visant à promouvoir la diversité dans la chaîne d'approvisionnement ;
- prise en compte des fournisseurs évalués dans la Taxinomie verte.

3.3.4 Outils éthiques et responsables

Les engagements éthiques et responsables d'Axway sont formalisés dans les outils et les processus définis par des organisations reconnues, ou audités par des organismes tiers indépendants.

Organismes indépendants auxquels Axway adhère :

- Code Middledent ;
- adhésion à Euronext Paris ;
- Global Compact des Nations Unies – communication active ;
- CDP – Climate Disclosure Project ;
- Gaia Rating ;
- EcoVadis – évaluation annuelle gouvernance, sociale, achats responsables, environnemental.

L'ensemble des chartes et des engagements sont disponibles sur le site Internet d'Axway dans la rubrique *Éthique et anti-corruption*.

Outils et procédures, confiance avec nos relations d'affaires



La Charte éthique

La Charte éthique est applicable aux collaborateurs, mandataires sociaux, dirigeants, ainsi qu'aux parties prenantes avec lesquelles Axway travaille. Elle a vocation à présenter les valeurs clés pour Axway et les outils juridiques qui en assurent le respect.

Axway a tenu à matérialiser, par des illustrations concrètes, les principes sous-jacents à cette charte. Ainsi, une formation interne est disponible en ligne. Axway vise à ce que cette formation éthique soit suivie par l'ensemble des collaborateurs. Les personnes nouvellement recrutées doivent la compléter dans les trois mois suivant leur arrivée. Des rappels automatiques sont envoyés en cas de carence.

La lutte contre la corruption

Axway a adopté une démarche active dans le cadre de la lutte contre la corruption. Axway renouvelle chaque année son adhésion à la Convention des Nations unies du 31 octobre 2003 contre la corruption, ce qui l'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption dans les pays où Axway exerce ses activités.

Par sa dimension internationale Axway veille à respecter les règles en matière de sanctions internationales et de contrôle à

l'exportation (qu'elles soient édictées par le CSNU, l'UE ou le FCPA). Une attention particulière est également portée aux pays avec lesquels Axway entre en relation contractuelle sur base du classement *Transparency International*. En fonction du classement des pays, un système d'alerte dans l'outil de gestion des contrats déclenche une revue juridique ou signale la mention d'une des personnes figurant dans la liste des personnes ou entités black listées (SDN List).

Cartographie des risques de corruption : l'Audit interne d'Axway a formalisé une cartographie des risques de corruption, mise à jour annuellement.

Par ailleurs, Axway met en place une politique cadeaux dans le cadre de la lutte contre la fraude et corruption.

Les formations relatives à l'éthique et à l'anti-corruption figurent dans la section Formations de ce document.

La déclaration relative à la lutte contre l'esclavage moderne

Bien que non soumis au *Modern Slavery Act* anglais et australien, Axway a néanmoins formalisé une réponse sur sa lutte contre l'esclavage moderne, via une Déclaration disponible sur le site internet de l'entreprise via ce [lien](#).

L'ensemble des chartes et des engagements d'Axway sont disponibles sur le site internet d'Axway.

La procédure d'alerte

Afin d'assurer la protection de ses valeurs, Axway a mis en place, depuis 2018, un dispositif de lanceur d'alerte dans le respect de la confidentialité de l'identité du lanceur d'alerte et des personnes visées.

À cette fin une adresse e-mail (axway.ethics.notification@axway.com) est dédiée pour le recueillement de l'ensemble des signalements, quelle que soit leur nature. La procédure de lanceur d'alerte ainsi que l'adresse e-mail sont accessibles à tous sous le lien suivant : <https://investors.axway.com/fr/ethique-anti-corruption>.

La procédure de lanceur d'alerte répond aux exigences de la loi Sapin II. Cette dernière a été révisée en 2022 suite à la publication de la loi Wasserman.

Alerte éthique et anticorruption	2022	2021	2020
Nombre d'alertes reçues	1	0	1
Nombre d'alertes ayant fait l'objet d'un traitement	1	0	1

La déontologie boursière

En tant que société cotée, Axway est soumis au respect des dispositions du droit boursier européen et français relatives aux abus de marché et aux manquements et délits d'initiés.

Le fondement de cette réglementation repose sur les principes de transparence et d'égalité entre les actionnaires et les investisseurs afin que tout acheteur et tout vendeur d'instruments financiers d'une société cotée ait accès aux mêmes informations, en même temps, sur cette société.

Conformément à la recommandation de l'AMF n° 2016-081, Axway a mis en place un comité dédié à la publication d'informations privilégiées. Il est chargé d'évaluer si une information est de nature privilégiée ou non et d'étudier les conséquences de cette qualification en termes de diffusion de l'information.

Le Code de déontologie boursière a vocation à informer les collaborateurs, mandataires sociaux, dirigeants ou autres parties prenantes d'Axway ainsi que tout actuel ou futur actionnaire de la Société des principes législatifs et réglementaires relatifs aux abus de marché ainsi que des mesures internes complémentaires mises en place en vue notamment de prévenir les manquements d'initiés. Le Code de déontologie a été mis à jour en 2020 pour s'assurer de son adéquation avec les évolutions réglementaires et les recommandations de l'AMF.

La protection des données

Par sa présence dans 19 pays, Axway souhaite maintenir une culture commune de transparence, de confiance, d'intégrité et de responsabilité à la fois en interne avec ses salariés, mais également en externe avec sa clientèle et ses partenaires commerciaux.

Pour les clients :

- norme ISO 27001 certification
- audit SOC2 Type II
- dispositif RGPD protection des données personnelles
- évaluation de la sécurité comme indicateur de fidélisation client
- sécurité des services dans le *cloud*
- sécurité du service support
- gestion de la sécurité des développements sans faille et sans virus
- test de pénétration-intégration des produits et services Axway
- conformité sectorielle selon besoin du client
- audit
- continuité des systèmes internes accessibles en continu depuis n'importe quelle localisation dans le monde
- continuité des services *cloud* pour nos clients

Pour les collaborateurs :

- sécurité des échanges entre les systèmes internes d'Axway
- sécurité des informations contenues dans le système d'information de l'entreprise
- sécurité des systèmes utilisés en travail à distance
- plan de continuité d'activité reposant sur une capacité de travail à distance pour l'ensemble des équipes et des services
- formations internes

Le programme de conformité de protection de la vie privée d'Axway (<https://www.axway.com/en/gdpr>) soutient cette culture en présentant des politiques qui garantissent des traitements conformes aux législations et aux réglementations en vigueur dans les pays où Axway exerce ses activités : le Règlement général de protection des données de l'UE (RGPD), le *Privacy Act* avenant 2017 en Australie, le *California Consumer Privacy Act* aux États-Unis et la *Lei Geral de Proteção de Dados* au Brésil.

En lien direct avec l'engagement d'accompagner la transformation digitale en toute sécurité de ses clients, Axway publie sur son site Internet, et ce pour chacun de ses produits, une notice d'information relative à la protection de la vie privée en vue de soutenir ses clients dans leur démarche de conformité en matière de protection de la vie privée.

La sécurité numérique

La sécurité numérique pour un éditeur de logiciels comme Axway est au centre des dispositifs de l'entreprise. Axway veille à sécuriser ses processus d'échange et ses applications avec l'ensemble de ses parties prenantes.

La sécurité numérique fait l'objet d'un dispositif piloté par l'*Executive Security Committee* qui orchestre le Système de Management de la Sécurité et dispose d'une équipe dédiée. Le comité se réunit trois fois par an.

La gestion des risques et le dispositif associé relatif à la sécurité sont décrits dans le chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2022.

Les programmes qui adressent l'ensemble des parties prenantes s'appuient sur des normes, des protocoles et des processus reconnus, parmi lesquels on peut citer :

Engagement Sociétal : avoir un impact positif auprès de nos parties prenantes en tant que leader dans l'édition de logiciels

- plan de continuité d'activité reposant sur une capacité de travail à distance pour l'ensemble des équipes et services
- continuité des systèmes internes accessibles en continu depuis n'importe quelle localisation dans le monde
- continuité des services *cloud* pour nos clients

Avec les différents types de partenaires :

- hébergeurs dans le *cloud*
- intégrateurs, conseil

Pour les actionnaires et les investisseurs :

- dispositif RGPD protection des données personnelles
- procédures de sécurisation des fichiers et d'identification des actionnaires

Gestion des risques de cyberattaque :

- équipes internes dédiées de gestion de la sécurité des systèmes et des développements
- politique et procédure de réponse rapide aux incidents de sécurité
- centre de gestion des opérations de sécurité (*Security Operation Center*) opérationnel 24x24, 7x7
- systèmes de protection évolués des communications, des réseaux, des postes de travail et des locaux

Les formations à la sécurité numérique

Les formations relatives aux bonnes pratiques de sécurité durent en moyenne 60 minutes. Elles sont complétées d'une seconde formation qui porte sur les politiques de sécurité en vigueur chez Axway et dont la durée varie selon les compétences déjà acquises par chaque collaborateur l'année précédente.

En 2022, comme en 2021, une conférence interne baptisée « *Axway Security Conference* » a permis de présenter, de

manière concrète, les différents projets qui contribuent à la sécurité de nos développements et de nos services, mais aussi comment nos produits et services répondent aux attentes de nos clients et du marché en matière de sécurité.

Suivie par plus de la moitié des collaborateurs, enregistrée et disponible sur la plateforme d'Axway University, cette conférence enrichit le catalogue de formations à la sécurité d'Axway.

Formations sécurité	2022		2021		2020	
	nombre	heures	nombre	heures	nombre	heures
Formations sécurité annuelle	1 530	2 382	3 726	2 029	2 944	2 208

Ce tableau ne prend pas en compte les formations plus techniques comme celles portant sur les développements logiciels qui sont, en moyenne, plus longues.

3.3.5 Ambitions Sociétal 2023

Axway déploiera les programmes d'engagement sociétaux décrits dans ce chapitre sur le périmètre global de l'entreprise et avec la participation des collaborateurs tout au long des prochaines années.

Pour 2023 les objectifs sont inchangés :

SOCIÉTAL

- ✗ ■ Net Promoter Score > 40 en 2023
- ✗ ■ Label Gold par EcoVadis en 2023
- ✓ ■ 4 programmes locaux pour la formation des femmes aux métiers du numérique en 2023

3.4 Engagement Environnemental : contribuer à l'atténuation du changement climatique

Depuis cinq ans, Axway s'est engagé à contribuer à l'atténuation du changement climatique. Les travaux menés pour réaliser le bilan carbone publié chaque année ont permis de structurer la démarche en trois étapes : la mesure, la réduction et à terme le traitement des émissions résiduelles des activités d'Axway par des mécanismes de compensation.

Encouragée par les évolutions réglementaires, la réalisation des bilans carbone annuels a été source d'apprentissage pour l'entreprise, qui renforce progressivement l'implication de son management et de ses collaborateurs dans sa démarche. Ainsi, fin 2021, sous l'impulsion du Directeur Général, Axway s'est engagé dans une trajectoire visant à réduire autant que possible ses émissions de CO₂ d'ici à 2028.

L'année 2022 aura été une nouvelle étape dans l'exécution de cet engagement environnemental. Les travaux ont permis de préciser les données et les périmètres du bilan carbone, de progresser dans la mesure des émissions de CO₂, notamment avec les fournisseurs, de solliciter de nouveaux interlocuteurs internes et de communiquer auprès des collaborateurs pour engager progressivement les mesures de réduction.

Axway met ainsi en place un dispositif carbone cohérent face aux objectifs climat définis par les Accords de Paris, sans recourir, à ce stade, au financement de projets tiers de compensation, réduction ou séquestration du carbone.

03

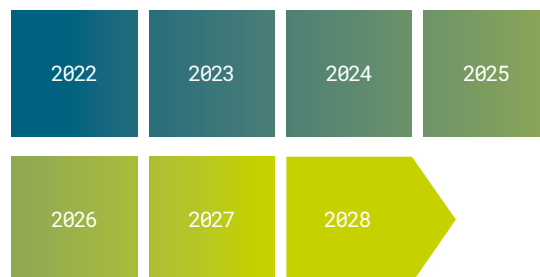
3.4.1 Réduction des émissions

Première feuille de route pour une trajectoire bas carbone

Axway a identifié les étapes clés de sa trajectoire bas carbone pour les trois prochaines années, soit un premier horizon à 2025 qui constituera un point d'étape important. A cet effet, l'entreprise a déterminé le dispositif opérationnel nécessaire, les outils à développer et les compétences à acquérir pour atteindre ses objectifs.

Axway renforce également sa méthodologie et son reporting en s'appuyant sur les référentiels et les labels de notation les plus reconnus. Axway applique ainsi le référentiel et les coefficients de l'ADEME pour le calcul de ses émissions de carbone. En 2022 l'entreprise a contribué pour la première fois au Carbon Disclosure Project (CDP) et analysera l'opportunité d'intégrer le référentiel SBTi en 2023.

Trajectoire carbone



Le tableau ci-dessous résume les principaux travaux réalisés en 2022 et identifiés à horizon 2025.

2022	2023	2024	2025
Mesure	Mesure et réduction		
Mesure des émissions de CO ₂ des activités internes, directes et indirectes des scopes 1, 2 et partiellement du scope 3 amont, Intégration des 100 premiers fournisseurs, soit 75 % du total des achats, mesurés en équivalent CO ₂ ratio monétaire ADEME.	Extension du périmètre de mesure du CO ₂ pour le scope 3 avec 100 % des fournisseurs (ratio monétaire ADEME).	Mesure complète de toutes les émissions pour toutes les activités d'Axway en intégrant progressivement les différentes parties prenantes.	Dispositif de mesure et de réduction opérationnel et global Axway.
Premières analyses en vue de la réduction des émissions sur les activités internes.	Lancement des programmes de réduction sur les activités internes. Premières analyses de l'impact des produits d'Axway utilisés par ses clients.	Poursuite des programmes de réduction par activités internes. Cartographie des émissions liées aux produits d'Axway et utilisés par ses clients.	Premières contributions à des programmes de compensation ou de capture de carbone.

2022	2023	2024	2025
Mesure	Mesure et réduction		
Achats responsables : analyse du dispositif.	Lancement du nouveau dispositif achats responsables et mise à jour des outils partagés en interne et avec les fournisseurs.	Intégration des indicateurs environnementaux dans les outils contractuels des achats.	100 % des fournisseurs intégrés au processus responsable achats.
Taxinomie verte : part des ventes, OPEX, CAPEX dites "durables" pour Atténuation et adaptation au changement climatique.	Taxinomie verte : part des ventes, CAPEX, OPEX dites "durables" pour les 6 objectifs environnementaux.	Prise en compte progressive des critères d'alignement dans le processus de décision d'investissement CAPEX et OPEX d'Axway.	
CDP première réponse au questionnaire restreint sur données 2021.	CDP : contribution au questionnaire complet. SBTi : analyse en vue de s'engager dans ce référentiel.	SBTi : avancement du projet pour intégrer ce référentiel.	SBTi avancement du projet pour intégrer ce référentiel.
Equipe interne dédiée au programme carbone.	Evolutions réglementaires ou de référentiel, notamment CSRD.	CSRD : évolution réglementaire ou de référentiel.	CSRD : évolution réglementaire ou de référentiel.
Communication auprès de l'ensemble des collaborateurs. Premier <i>Cyber clean up</i> global Axway.	Implication des collaborateurs dans les programmes environnementaux. Deuxième <i>Cyber clean up</i> . Formations.	Opportunité de créer une Communauté RSE et bas Carbone interne ou avec certaines parties prenantes.	Analyses pour l'innovation ou la co-innovation au service de la réduction des émissions de CO2 avec les collaborateurs et les clients.

3.4.2 Environnemental : objectifs 2023-2028

Objectifs fixés en 2021	Contexte et programmes 2022	Base 2021	Score 2022	Objectif 2023
Réduction de 10 % de la consommation de papier en 2022 vs. 2019	Objectif atteint vs. 2019, dernière année de référence sans restriction sanitaire	544 ramettes	383 ramettes	Élargissement du programme
Deux <i>Cyber clean up</i> days d'ici fin 2023	Objectif atteint pour 2022, première journée organisée	0 jour	1 jour	1 jour
Contribution à la neutralité carbone d'ici à 2028	Mesure plus complète, premières initiatives de réduction	1 302 TCO ₂ (scopes 1 et 2)	1 422 TCO ₂ (scopes 1 et 2)	1 361 TCO ₂ (scopes 1 et 2)

3.4.3 Évaluations externes 2022

Axway contribue chaque année à des index et programmes d'évaluation de son engagement environnemental. Ces études déclaratives permettent à Axway de mesurer la progression de ses programmes et de les comparer aux *benchmarks* disponibles.

Ces évaluations, notes ou scores sont rendus publiques et partagés avec les différentes parties prenantes d'Axway y compris dans les processus commerciaux et de sélections de fournisseurs.

Évaluations Environnement	2022	Objectif 2023
Bilan carbone méthodologie ADEME	Scopes 1, 2, 3 partiel	Scopes 1, 2, 3 complets
Gaia Rating	Note environnement 71 vs. 54 N-1	Note Environnement + par le scope 3 complet
EcoVadis	Note environnement 70/100 vs. 70 N-1	Note Environnement + par le scope 3 complet
CDP	1 ^{er} questionnaire 2022 sur données 2021	Questionnaire complet
Science Based Targets (SBTi)	-	Évaluation des indicateurs SBTi pour engagement dans la démarche

3.4.4 Programmes réalisés en 2022

L'année 2022 a permis à Axway de renforcer la mesure de son impact environnemental. La réalisation d'une cartographie des sources d'émission et de nouveaux moyens donnés à la collecte des données carbone ont amélioré le dispositif.

Cartographie des sources d'émission de CO₂ dans les activités d'Axway

Première cartographie des sources d'émission de CO₂ d'Axway



 Sources d'émission pour lesquelles Axway n'est pas éligible. Les véhicules d'entreprise figurent dans les Actifs en leasing amont car ne sont pas propriété d'Axway. Concernant les Investissements, Axway ne détient pas de part minoritaire dans d'autres sociétés.

Périmètre des mesures d'émission de CO₂ des activités

Le bilan carbone d'Axway est réalisé sur six pays qui ensemble représentent 95 % des surfaces, 78 % des effectifs et 78 % du chiffre d'affaires de l'entreprise : Etats-Unis, France, Allemagne, Roumanie, Bulgarie et Irlande.

Travaux menés en 2022

Sur la base de la cartographie des émissions, les travaux de 2022 ont porté sur la collecte plus complète des données utiles aux mesures. Ces travaux de mesure consolident le dispositif qui pourra se déployer en 2023 selon les objectifs présentés dans ce tableau.

Sources d'émission	Actions réalisées en 2022	Objectif 2023
Scope 3 amont		
Déplacements professionnels	Mesure complète de l'équivalent CO ₂ des déplacements professionnels par collecte des données à la source des agences de voyage ou des compagnies de transport.	Rationalisation des voyages d'affaires.
Déplacements domicile-travail	Prise en compte de cette source d'émission.	Enquête collaborateurs pour une première mesure d'impact.
Achats de produits et services	Collecte de données directe ou évaluation par ratio monétaire ADEME des 100 premiers fournisseurs d'Axway pour les achats de biens et services du scope 3.	Renforcement de la mesure d'impact.
Collecte de Déchets , recyclage et économie circulaire	État des lieux par pays.	Uniformisation des dispositifs de collecte et de recyclage des déchets dans les six pays du périmètre afin d'inscrire notre activité dans l'économie circulaire.

Sources d'émission	Actions réalisées en 2022	Objectif 2023
Scope 3 amont		
Actifs en <i>leasing</i> amont	Véhicules professionnels : état des lieux de la flotte de véhicules professionnels, des types de véhicules, des consommations de carburant. Mesure de l'équivalent CO ₂ . Premières analyses des contrats.	Étude d'opportunité vers des véhicules électriques.
Scope 1 et 2		
Véhicules d'entreprise	Prise en compte du carburant des véhicules.	Politique véhicules.
Consommation d'électricité, chaleur ou froid	Mesure des émissions et selon les types de ressources. Première analyse des contrats.	Analyse de contrats verts.
Scope 3		
Investissements	Non considéré à ce stade.	A réévaluer.
Utilisation des produits vendus	Non mesuré, premières discussions internes.	Premières mesures pour mesurer l'impact des produits d'Axway.
Leasing aval	Non considéré en 2022.	A réévaluer.

Au long des travaux de collecte des données, l'équipe RSE a pu améliorer les outils et les processus pour stabiliser des outils et un dispositif de collecte pérenne dans les différents pays et départements d'Axway.

Ainsi des actions particulières ont été réalisées sur les dispositifs suivants :

Dispositif	Actions réalisées en 2022
Pilotage	- Amélioration du dispositif de collecte des données - Choix et premiers tests d'une plateforme de calcul des émissions - Nomination de responsables par activité - Conception de tableau de bord de suivi des programmes - Implication de nouveaux collaborateurs
Télétravail	Le dispositif de télétravail conduit à une réduction structurelle des consommations énergétiques des locaux et transports.
Usage des locaux	Une session de discussion interne a été animée par le Directeur Général pour exprimer les usages et les attentes en matière de locaux dans le cadre d'une réflexion quant à la rationalisation des espaces de bureaux.
Chauffage et climatisation	Locataire de ses locaux pour l'ensemble des sites, Axway cherche à optimiser leur performance énergétique. Lors des renouvellements des baux, les locaux sont équipés de systèmes de chauffage et de climatisation modernes et respectueux des règles environnementales en vigueur. Le site français de Paris La Défense, par exemple, bénéficie d'un réseau de chauffage et de rafraîchissement très performant qui fonctionne grâce aux déchets du département (Enertherm). La programmation des heures de fonctionnement du chauffage a été mise en place avec arrêt le soir et le week-end. Ceci a mécaniquement entraîné une réduction de la consommation énergétique. Au total, si l'on compare deux années d'activité en situation normale soit 2019 et 2022, les consommations énergétiques sont passées de 5 898 MWh à 5 376 MWh, soit une baisse de 9 %.
Vidéoconférences	De manière générale, l'usage de la visioconférence est préconisé et a continué à s'accroître dans le cadre des pratiques de télétravail.
Signature électronique	Les outils de signature électronique sont largement répandus et utilisés.
Équipements informatiques des collaborateurs	L'équipement courant des collaborateurs – poste de travail, équipement bureautique – est basé sur un délai de renouvellement moyen de trois ans. En France, dans le cadre du déploiement de Future of Work, Axway a conclu un partenariat avec une société de location de fournitures et de matériel utiles au télétravail.
Dons de matériel	Le dispositif de don de matériel informatique permet d'étendre la vie des équipements. Il est proposé aux collaborateurs pour leur usage personnel ou au bénéfice d'associations.
Serveurs informatiques sur sites Axway	Pour l'hébergement de ses données propres ou de celles de ses clients, Axway met en place des contrats de services avec de grands acteurs du marché engagés dans des initiatives durables. En France, Axway dispose d'une salle des machines externalisée pour les applications de production et s'appuie sur un prestataire écoresponsable labellisé.

Détail des chiffres clés des actions réalisées en 2022

Signature électronique	2022	2021	2020
Nombre de fichiers signés	16 555	19 572	9 671
Nombre de pages signées	76 642	97 247	46 571
Commandes de ramettes de papier			
France	210	197*	150
États-Unis	98	152	163
Roumanie	0	75	50
Bulgarie	25	15	40
Irlande	0	5	10
Allemagne	50	100	40
Total	383	544	453
* La valeur de 195 publiée en 2021 a été corrigée.			
Collecte des déchets et recyclage (en kg) (France)			
Plastique	487	186	64
Cartouches d'encre	36	0	13
Papier & carton	3 575	3 429	2 823
Canettes	0	0	5
Encombrants	177	8	91
Déchets d'équipements électriques et électroniques	567	254	239
Total en kg	4 842	3 869	3 235
Dons de matériels informatiques, ordinateurs, écrans... (en unités)	622	656	360

3.4.5 Bilan Carbone

3.4.5.1 Méthodologie du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)

Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre réalisé par Axway utilise la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME et permet de mesurer l'impact de l'activité de l'entreprise sur l'environnement.

Le BEGES a été réalisé par un prestataire indépendant bénéficiant de la licence Bilan Carbone® délivrée pour 2022 par l'Association Bilan Carbone (ABC). Le BEGES a été établi sur la base de la mise à jour du bilan officiel d'émissions de gaz à effet de serre en accord avec la version 5 de la méthodologie de réalisation publiée en juillet 2022 par le

Périmètre géographique et réseau de correspondants :

6 principaux pays où Axway est implanté, représentant 80 % de la superficie totale des locaux : France, États-Unis, Allemagne, Roumanie, Bulgarie, Irlande.

ministère de la Transition écologique. La méthodologie est alignée sur celle du GHG Protocol.

Le reporting d'Axway utilise comme unité la tonne de CO₂ équivalent (dioxyde de carbone), c'est-à-dire prenant en compte l'ensemble des gaz à effet de serre responsables du changement climatique.

Concernant les consommations énergétiques uniquement, la période du bilan de l'année N s'étend du 1er octobre N au 30 septembre N-1 et ce depuis qu'Axway réalise la mesure de ses scopes 1 et 2 (permanence des méthodes). Pour les autres postes, la période est celle de l'année calendaire.

Période du bilan GES : du 1er octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N.

3.4.5.2 Résultats du bilan carbone d'Axway 2022 pour les scopes 1 et 2

Il ressort du rapport établi un total de 1 287 TeqCO₂, soit :

Les émissions de gaz à effet de serre

- Les émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO₂ s'élèvent à 130 TeqCO₂ ; et
- les émissions indirectes de gaz à effet de serre associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, en tonnes équivalent CO₂ s'élèvent à 1 157 TeqCO₂ ;
- et enfin les autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (perte d'électricité en ligne) en tonnes équivalent CO₂ s'élèvent à 135 TeqCO₂.

Ainsi le total des émissions de gaz à effet de serre émis par Axway dans le cadre du périmètre défini ci-dessus s'élève à 1 422 TeqCO₂. Les bilans des années 2020 et 2021 ont été mis à jour avec les facteurs d'émission actualisés comme préconisé par le ministère dans sa méthodologie.

L'empreinte et l'intensité carbone

L'empreinte carbone rapportée sur laquelle Axway peut agir directement par sa politique s'élève donc à 1 287 TeqCO₂. L'intensité carbone estimée est obtenue en divisant la valeur absolue de l'empreinte carbone rapportée par le chiffre d'affaires, 4,09 TeqCO₂/M€ CA.

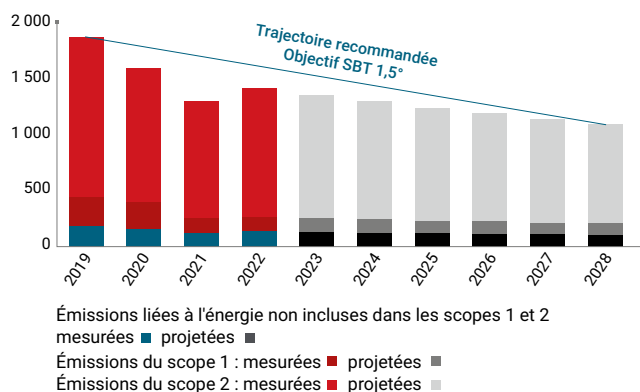
Empreinte carbone rapportée (en valeur absolue)

Intensité carbone estimée (scopes 1 et 2)

Scope 1 et 2
1 287
Teq CO₂

4,09
Teq CO₂/M€
CA

Analyse historique des émissions liées à l'énergie



Le graphique ci-dessus présente l'évolution des émissions des scopes 1 et 2 auxquelles s'ajoutent les émissions liées à l'énergie non incluses dans les scopes 1 et 2 mais qui y sont intimement liées depuis 2019.

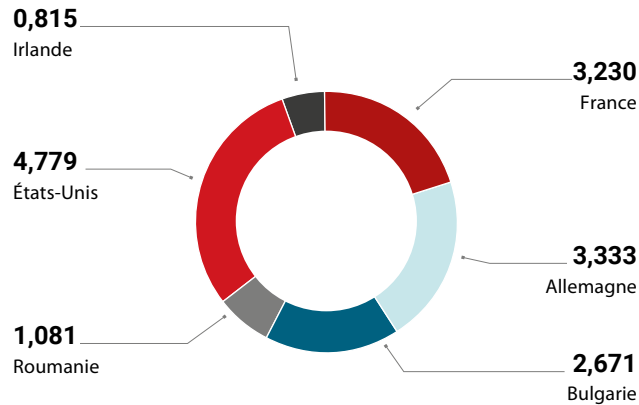
La diminution observée en 2020 et 2021 s'explique largement par les différents confinements et les restrictions de circulation liés à la pandémie de COVID-19. Alors qu'en 2021, le travail à distance était encore recommandé dans de nombreux pays et favorisé globalement par les salariés, en 2022 un retour progressif à une présence régulière dans les locaux a été constaté.

Ainsi, l'augmentation observée de 8,6 % (+ 110 TeqCO₂) entre 2022 et 2021 ne semble pas révélatrice de la trajectoire réelle d'Axway. Si l'on compare 2022 à 2019 en tant que dernière année de référence, on observe d'ailleurs une diminution des émissions de 24 % (- 453 TeqCO₂) qui reflète plus fidèlement l'impact du travail à distance comme pratique fréquente pour l'ensemble des salariés d'Axway.

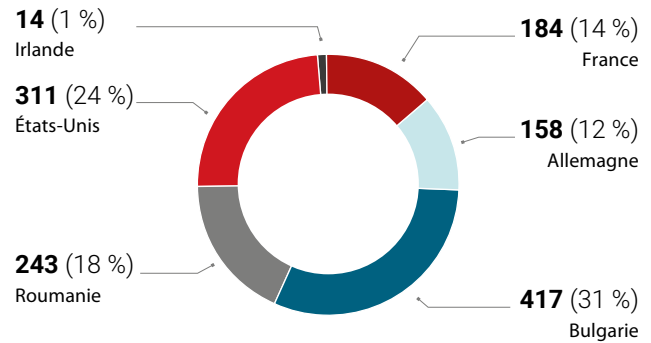
Ce résultat peut être mis en perspective avec une trajectoire SBT (Science-Based Targets) à 1,5 °C pour une diminution des émissions de l'ordre de 4,2 % par an. Cette projection permet à l'entreprise de modéliser et planifier plus concrètement ses plans d'actions.

3.4.5.3 Détails des résultats du bilan carbone 2022

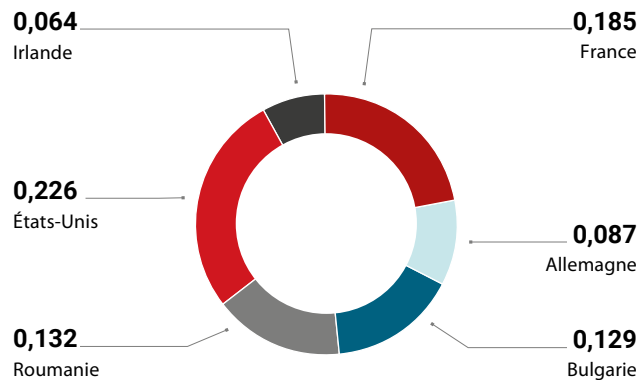
Détails des émissions en gaz à effet de serre (GES) en TeqCO₂ par personne et par pays



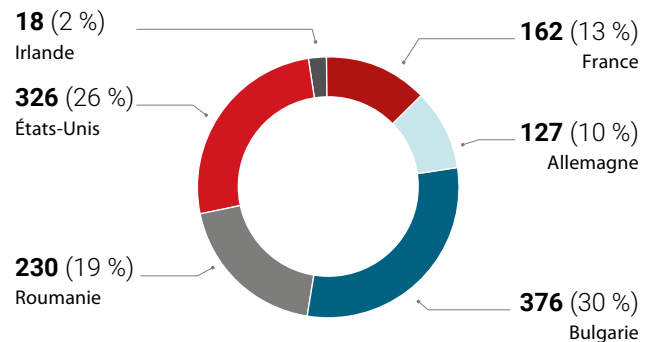
Détails des émissions en gaz à effet de serre (GES) Répartition par pays en 2022



Détails des émissions en gaz à effet de serre (GES) en TeqCO₂ par m²



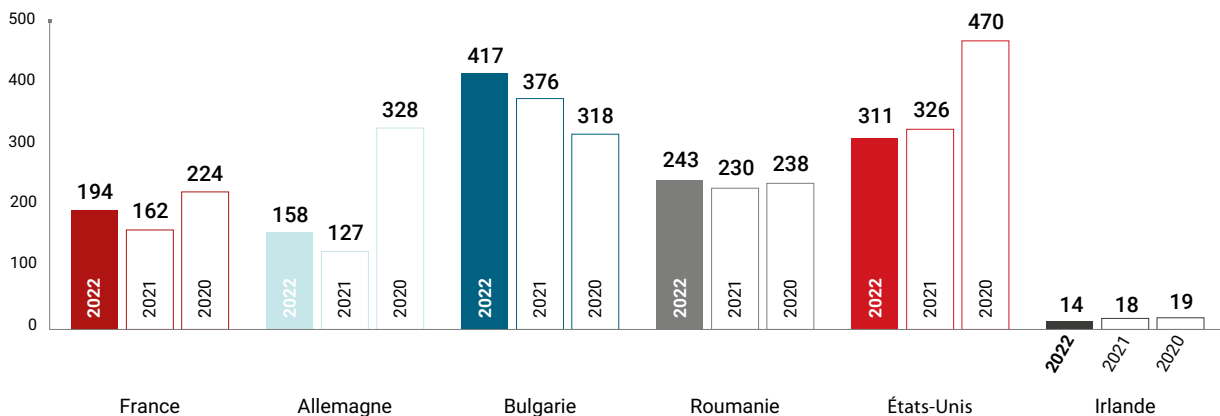
Détails des émissions en gaz à effet de serre (GES) Répartition par pays en 2021



Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

Par pays de 2020 à 2022

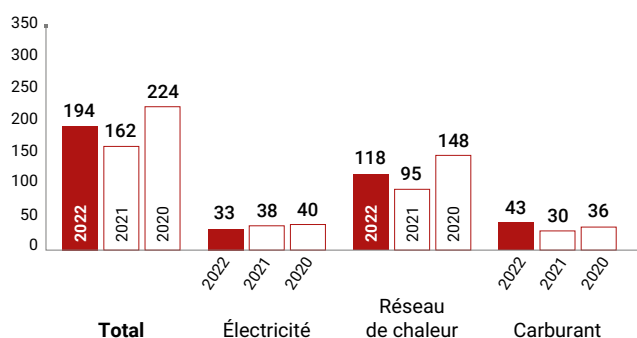
En 2022, les émissions des scopes 1 et 2 ont augmenté en France, Allemagne et Bulgarie où les collaborateurs sont revenus en partie en présentiel après les deux années de Covid.



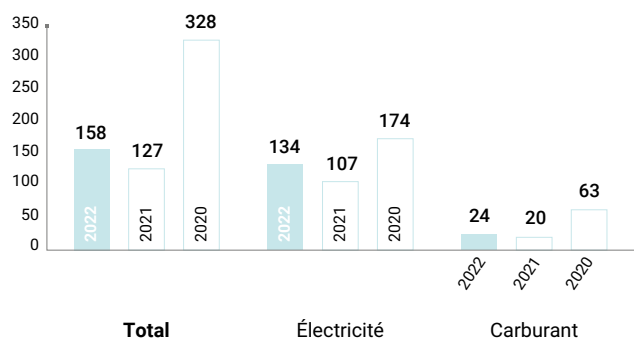
* La valeur Etats-Unis publiée en 2021 a été corrigée.

Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

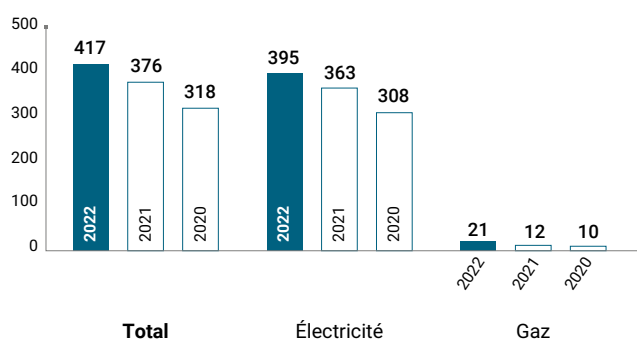
France


Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

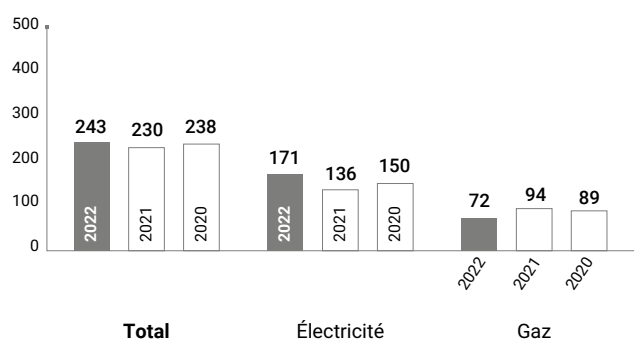
Allemagne


Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

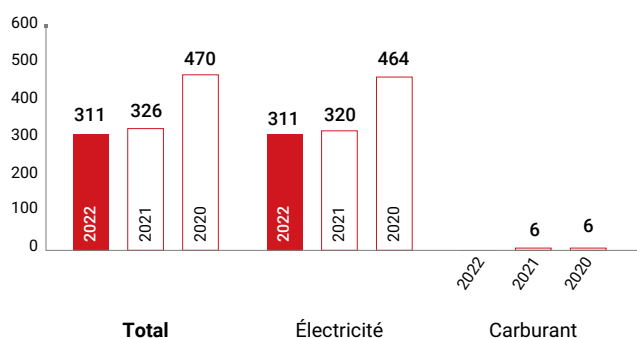
Bulgarie


Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

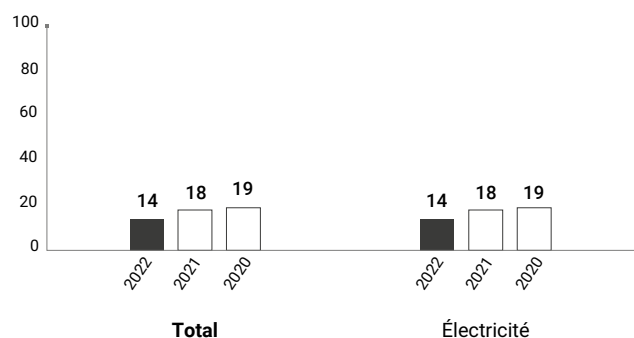
Roumanie


Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

Etats-Unis (Phoenix)


Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TeqCO₂

Irlande



3.4.5.4 Résultats du bilan carbone d'Axway 2022 pour le scope 3

Scope 3 amont

Le **scope 3 amont** pour Axway porte sur les sources d'émissions présentées dans la cartographie, soit :

- déplacements professionnels ;
- achats de produits et services ;
- consommation de papier et collecte de déchets ;
- amortissement des biens d'équipements informatiques (claviers, écrans, ordinateurs, etc.).

Extension du périmètre du scope 3 Amont en 2022

Pour la première année, en 2021, Axway avait réalisé une analyse sur le **scope 3** de ses achats de produits et de services utilisés pour son activité. Les 50 premiers fournisseurs indispensables à son fonctionnement avaient été retenus pour cette première analyse. Ils concernaient notamment des achats de services type conseil, communication, télécommunications, voyages d'affaires, sous-traitance, ainsi que des achats de licences et d'abonnements logiciels, de services informatiques de sous-traitance. Cette première analyse, limitée, avait permis d'aborder la question du **scope 3**. L'entreprise avait ainsi réalisé que peu de fournisseurs communiquaient sur leur propre empreinte carbone. Les ratios monétaires avaient donc été retenus.

Fin 2022, la mesure d'impact sur les achats a été étendue aux 100 premiers fournisseurs, représentant 75 % des achats réalisés par Axway. Là encore, l'approche par ratio monétaire a été retenue du fait du manque de données réelles disponibles.

Par ailleurs, plusieurs autres postes d'émission ont été ajoutés ou précisés dans le cadre de la mesure du **scope 3** sur l'exercice 2022, c'est le cas notamment pour la mesure de l'impact des voyages d'affaires et des biens en location.

Axway a pour ambition d'améliorer d'année en année sa mesure du scope 3.

Les catégories d'achats de produits et services mesurés dans le scope 3

En tant qu'éditeur de logiciels, les achats informatiques représentent une part importante des dépenses d'Axway. Parmi les postes d'achats les plus importants on peut citer par exemple :

- l'hébergement de données ;
- les logiciels ;
- les services d'intégration ou de conseil ;
- les équipements informatiques ;
- les locaux ;
- les services et ressources marketing.

Ainsi, les émissions relatives au **scope 3 amont** représentent 10 351 tonnes équivalent CO₂ en 2022.

Postes d'émissions	Précisions	2022 en tonnes équivalent CO ₂
Achats de produits ou services	pour 100 fournisseurs (75 % des achats)	9 003
Immobilisations de biens	Pour les matériels informatiques suivant leur durée comptable d'amortissement	423
Déchets	France	2
Déplacements professionnels	Avion et train (6 pays)	923
Total		10 351

Scope 3 aval

Compte tenu du fait que l'étude conduite n'a pas porté sur les émissions liées à l'utilisation des produits vendus par Axway, il n'y a pas d'émissions comptabilisées dans le **scope 3 aval** à ce jour.

Synthèse scopes 1, 2 et 3 amont

Empreinte carbone rapportée (en valeur absolue)	Intensité carbone estimée (scopes 1 et 2)	Empreinte carbone – Émissions (scope 3 amont)	Intensité carbone estimée (scope 3 amont)
Scope 1 et 2 1 287 Teq CO₂	4,09 Teq CO₂/M€ CA	10 351 Teq CO₂	33 Teq CO₂/M€ CA

3.4.5.5 Objectif bas carbone : construire une base de mesure plus solide en vue d'actions concrètes

Cette première base de mesure, relativement complète pour le scope 3 amont, sera étoffée en 2023 avec l'intégration de la totalité des achats de biens et de services. Des contacts vont être établis avec les fournisseurs principaux d'Axway pour collecter leurs facteurs d'émission plus efficacement et disposer de données réelles quand cela est possible.

L'analyse des déplacements domicile-travail après enquête auprès des collaborateurs permettra également d'affiner cette mesure.

Concernant le scope 3 aval, c'est à dire l'empreinte de l'utilisation des produits et services vendus par Axway et installés chez ses clients, on peut estimer, pour une première approche, que leur empreinte carbone est principalement liée à celle des serveurs qui les héberge. Cette empreinte est donc probablement déjà intégrée au bilan carbone d'Axway ou à celui des clients via leurs achats.

Selon la définition de l'ADEME, une entreprise ne peut se prévaloir d'une neutralité carbone mais peut contribuer aux ambitions de neutralité d'un territoire. Axway contribue à cet élan par la mesure de ses émissions, la mise en place d'actions de réduction et sa volonté de limiter tant que possible ses émissions résiduelles.

3.4.5.6 Taxinomie verte

Contexte réglementaire

Afin de favoriser la transparence et une vision long terme dans les activités économiques et d'orienter les flux de capitaux vers des investissements durables, l'Union Européenne a créé un système commun de classification des activités des entreprises permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Ce système est défini dans le règlement européen (EU 2020/852) du 18 juin 2020 dit « Règlement Taxinomie ».

À partir de l'exercice 2022, les entreprises doivent publier la part de leurs ventes, de leurs dépenses d'investissements et de leurs dépenses d'exploitation associées à des activités économiques :

- « éligibles », c'est-à-dire classifiées dans la Taxinomie européenne ;
- « alignées » ou « durables », c'est-à-dire respectant le ou les critère(s) technique(s) associé(s) à chacune des activités éligibles : contribution substantielle à l'atteinte d'un des six

objectifs environnementaux, absence de préjudice porté aux cinq autres objectifs environnementaux et respect de garanties sociales minimales.

Pour 2022, les informations sont requises pour uniquement deux des six objectifs environnementaux que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

Le Groupe a conduit une analyse détaillée de l'ensemble des activités au sein de ses différentes entités consolidées. Cette analyse a été menée conjointement par la direction RSE, la Direction Financière et les directions opérationnelles.

Périmètre

Le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités du Groupe correspondant au périmètre des sociétés sous son contrôle.

Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2022. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent être réconciliés avec les états financiers.

Modalités des indicateurs financiers

Les dénominateurs des ratios financiers ont été définis conformément aux définitions de l'acte délégué relatif à l'article 8 du règlement taxinomie publié le 6 juillet 2021.

Pour les numérateurs, il n'existe pas de définition des informations attendues pour l'éligibilité, aussi le Groupe a raisonné par analogie avec les ratios d'alignement pour déterminer la part des ratios éligibles à la taxinomie.

Chiffre d'affaires par activité

Le règlement taxinomie priorise, à ce stade de déploiement, les activités qui génèrent les impacts les plus significatifs sur le changement climatique et qui présentent le potentiel le plus important en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En effet, la Taxinomie a listé, à ce jour, une centaine d'activités qui représentent 90 % des émissions de gaz à effet de serre et qui sont donc celles qui doivent faire le plus d'efforts pour atteindre l'engagement de l'UE à savoir réduire de 55 % ses émissions d'ici 2030 et d'être neutre en carbone d'ici 2050.

Le règlement a également intégré les activités dites habilitantes, c'est-à-dire celles qui contribuent à l'adaptation d'autres activités en proposant des produits ou solutions permettant de prévenir et/ou de limiter les effets négatifs du changement climatique sur le climat actuel et futur.

Les activités d'Axway concernées

Axway est un éditeur de logiciels et un acteur majeur de la transformation digitale. Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent le droit d'utilisation (licence) des progiciels, la maintenance, les services associés et la Souscription de type Software As a Service.

Pour mieux répondre aux attentes de ses clients, Axway a transformé son modèle d'affaires historique « Software » (Licence, Maintenance et Services) vers un modèle d'affaires basé sur la Souscription « Software As a Service » permettant l'utilisation de serveurs distants.

L'activité Souscription d'Axway regroupe deux offres Software As a Service :

- l'offre « Axway Managed » qui inclut l'utilisation des licences, les prestations de maintenance et l'hébergement de l'ensemble de ces prestations. Sous cette offre, l'hébergement est sous-traité par Axway auprès d'un hébergeur tiers ; et
- l'offre « Customer Managed » qui est une offre dite hybride car les éléments « on-premise » (licences) sont hébergés chez le client, ou sous-traités par le client auprès d'un hébergeur tiers, et les autres éléments « Software as a Service » sont sous-traités par Axway auprès d'un hébergeur tiers.

Le cœur de métier d'Axway est d'être un éditeur de logiciels. Cette transformation du modèle d'affaires d'Axway ne fait pas d'Axway un hébergeur classique. En pratique, les prestations d'hébergement sont totalement sous-traitées par Axway auprès d'hébergeurs de référence sur le marché comme Amazon Web Services et Azure de Microsoft.

Cette offre Cloud peut donner à nos clients les moyens d'atteindre leurs propres objectifs climatiques.

De plus, le Groupe sélectionne des hébergeurs de référence qui ont défini une trajectoire bas carbone (démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025).

Enfin, le Groupe a confirmé sa volonté de contribuer à la neutralité carbone en 2028.

Axway a procédé à l'identification de la part de ses activités éligibles au titre des objectifs relatifs à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique (les « Objectifs climatiques »).

Au titre de l'objectif environnemental « atténuation du changement climatique », Axway a analysé les activités suivantes :

- **Activité 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes »** : une partie du chiffre d'affaires Axway Managed répond à cette activité. Toutefois, toute activité d'hébergement réalisée sur des infrastructures tierces est exclue du champ d'application de la taxinomie. Étant donné qu'Axway sous-traite ses prestations d'hébergement dans son offre « Axway Managed » et « Customer Managed » (partie Software As a Service), les activités afférentes du Groupe sont donc, à ce stade, non éligibles au titre de l'activité 8.1 ;
- **Activité 8.2 « Solutions fondées sur des données en vue de réductions des émissions de GES »** : la nature de l'offre d'Axway ne semble pas directement adhérer à la définition de cet article. Toutefois, Axway étant un acteur de la transformation digitale, certains projets pourraient être éligibles à condition d'être étayés par des analyses spécifiques en démontrant l'économie substantielle d'émission de gaz à effet de Serre.

À ce stade, le Groupe ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de cette activité 8.2.

Au titre de l'objectif environnemental « adaptation au changement climatique », le Groupe a analysé les activités 8.1 « Traitement de données, hébergement et activités connexes » et 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques ».

À ce stade de la réglementation, ces activités 8.1 et 8.2 ne constituent pas des activités habilitantes au sens du règlement (UE) 2020/852.

Ainsi, Axway ne retient pas d'éligibilité de son chiffre d'affaires au titre de cet objectif environnemental.

L'analyse menée par Axway nous conduit à conclure que les activités d'Axway ne font pas partie des activités les plus émettrices de gaz à effet de serre ciblées par la taxinomie. Dans le même temps, les activités d'Axway ne constituent pas des activités habilitantes. Pour autant, le Groupe met en œuvre de nombreuses actions en faveur du climat dont les résultats sont mesurés à travers des indicateurs de performance publiés dans la DPEF (ou présent document).

Pour conclure, les activités économiques d'Axway ne contribuent pas de manière substantielle à ces deux premiers objectifs environnementaux. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles et alignées est donc nulle sur l'exercice 2022. La part de chiffre d'affaires relative aux ventes éligibles était nulle sur l'exercice 2021.

Le modèle réglementaire portant sur le Chiffre d'affaires de l'année 2022 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)

Activités économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
				Montant	%	%	%	%	%
A. Activités éligibles à la taxinomie									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
N/A		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)									
		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
N/A		0	0 %						
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)									
		0	0 %						
TOTAL (A.1 + A.2)		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
B. Activités non éligibles à la taxinomie									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)									
		314 031	100 %						
Licence		11 584	4 %						
Souscription		153 984	49 %						
Maintenance		111 161	35 %						
Services		37 303	12 %						
TOTAL (A + B)		314 031	100 %						

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do Not Significantly Harm)

Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie « (activité transitoire) »
OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A

Les activités non éligibles font référence à la note annexe aux comptes consolidés 3.1.

Les dépenses d'investissement – CAPEX

Les dépenses d'investissements correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles incluant les droits d'utilisation au titre d'IFRS 16.

Les dépenses d'investissement éligibles du Groupe concernent principalement les dépenses liées aux voitures particulières, aux serveurs informatiques et aux droits d'utilisation des bâtiments loués.

La part des dépenses d'investissement d'Axway éligibles au 31 décembre 2022 s'élève à 41,7 % sur un total de 3,0 M€ (Référence notes annexes aux comptes consolidés 8.4 et 9.1). En 2021, les CAPEX éligibles représentaient 38,1 % sur un total de 3,7 M€.

En 2022, le Groupe a apprécié si ses investissements étaient conformes aux critères d'examen techniques et en conclut que les CAPEX réalisés en 2022 ne contribuent pas de manière substantielle à l'atteinte d'un des deux objectifs climatiques de la taxinomie verte. À ce titre, le Groupe n'a pas mené d'investigations supplémentaires concernant les *Do Not Significant Harm* (DNSH) et le respect des garanties sociales minimales.

Activités éligibles	Critères techniques d'alignement sur l'objectif d'atténuation au changement climatique
6.5 Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires	a) pour les véhicules appartenant aux catégories M1 et N1, relevant toutes deux du champ d'application du règlement (CE) n° 715/2007 : i) jusqu'au 31 décembre 2025, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont inférieures à 50 g de CO₂/km (véhicules utilitaires légers à faibles émissions ou à émission nulle) ; ii) à partir du 1^{er} janvier 2026, les émissions spécifiques de CO₂, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631, sont nulles ; (b) pour les véhicules de catégorie L, les émissions de CO₂ à l'échappement sont égales à 0 g équivalent CO₂/km conformément à l'essai relatif aux émissions établi par le règlement (UE) 168/2013.
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments	Dans le cas de bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, un certificat de performance énergétique relevant au minimum de la classe A a été délivré. À défaut, le bâtiment fait partie des 15 % du parc immobilier national ou régional les plus performants en matière de consommation d'énergie primaire opérationnelle, ce qui est démontré par des éléments de preuve appropriés, comparant au moins la performance du bien concerné à la performance du parc immobilier national ou régional bâti avant le 31 décembre 2020 et opérant au minimum une distinction entre bâtiments résidentiels et bâtiments non résidentiels. Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 satisfont aux critères spécifiés à la section 7.1 de la présente annexe qui sont pertinents au moment de l'acquisition. Les grands bâtiments non résidentiels (dont la puissance nominale utile des systèmes de chauffage, des systèmes combinés de chauffage et de ventilation de locaux, des systèmes de climatisation ou des systèmes combinés de climatisation et de ventilation est supérieure à 290 kW) sont exploités de manière efficace grâce à la surveillance et l'évaluation de la performance énergétique.
8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	L'activité a mis en œuvre l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que : pratiques attendues dans la version la plus récente du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données 307, ou dans le document CLCTR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulé « Installations et infrastructures de centres de traitement de données – Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ». La mise en œuvre de ces pratiques est vérifiée par un tiers indépendant et contrôlée au moins tous les trois ans. Le potentiel de réchauffement du globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans le système de refroidissement des centres de données ne dépasse pas 675.

Le modèle réglementaire portant sur les CAPEX de l'année 2022 est présenté ci-dessous

(en milliers d'euros)

Activités économiques	Code(s)	CapEx absolues	Part des CapEx	Critères de contribution substantielle					
				Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
		Montant	%	%	%	%	%	%	%
A. Activités éligibles à la taxinomie									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires		146	5 %						
7.7 Acquisition et propriété des bâtiments		793	26 %						
8.1. Traitement de données, hébergement et activités connexes		315	10 %						
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		1 254	42 %						
TOTAL (A.1 + A.2)		1 254	42 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
B. Activités non éligibles à la taxinomie									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie (B)		1 751	58 %						
TOTAL (A + B)		3 005	100 %						

[illegible]

Les dépenses d'exploitation – OPEX

Les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs. Ce total constitue le dénominateur du KPI Opex pour un total de 72,0 M€ en 2022, comparé à 71,0 M€ en 2021.

Les coûts de recherche et développement, qui représentent 57,2 M€ en 2022, ne sont pas éligibles car le chiffre d'affaires auquel se rattachent ces dépenses n'est pas éligible.

Les dépenses d'exploitation éligibles du Groupe concernent principalement les locations à court terme de voiture particulière.

La part des dépenses d'exploitation d'Axway éligibles au 31 décembre 2022 s'élève à 0,03 %, comparé à 0,02 % en 2021.

Le modèle réglementaire portant sur les OPEX de l'année 2022 est présenté ci-dessous.

Critères d'absence de préjudice important

(en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)		Critères de contribution substantielle							
Activités économiques	Code(s)	OpEx absolues	Part des OpEx	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes
		Montant	%	%	%	%	%	%	%
A. Activités éligibles à la taxinomie									
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)									
N/A		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)									
		0	0 %	0 %	0 %	N/A	N/A	N/A	N/A
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)									
6.5. Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires									
		25	0 %						
OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)									
		25	0 %						
TOTAL (A.1 + A.2)		25	0 %						
B. Activités non éligibles à la taxinomie									
OPEX des activités non éligibles à la taxinomie (B)									
		72 456	100 %						
TOTAL (A + B)		72 481	100 %						

Critères d'absence de préjudice important (DNSH – Do Not Significantly Harm)										
Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N	Part des OpEx alignée sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	%	H	T
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0 %	N/A	N/A	N/A
							0 %	N/A	N/A	N/A

3.4.6 Ambitions environnementales 2023-2028

Sur la base des programmes 2022 et des nouveaux dispositifs mis en œuvre par Axway en matière de contribution à l’atténuation du changement climatique, l’entreprise poursuivra ses progrès en 2023 et au-delà pour répondre, de manière responsable et pragmatique, à l’urgence environnementale.

La communication auprès des collaborateurs, leur formation et leur engagement prendront une place croissante au fil des années, contribuant à créer de la valeur pour tous et au service de l’environnement.

Objectifs et chiffres clés 2023-2028

ENVIRONNEMENTAL

2 *Cyber Clean Up Days* en 2023

Neutralité carbone d'ici 2028

Synthèse des engagements, indicateurs et chiffres clés RSE d'Axway par partie prenante

Engagements		Performance 2022	Objectif 2023 quantitatif ou qualitatif	ODD	Partie prenante						
Programmes	Indicateurs				Collaborateurs	Clients	Fournisseurs	Partenaires	Actionnaires & Investisseurs	Société Civile	
Social-Employeur	Engagement des collaborateurs	AVS	61 %	70 %	ODD 8	x					
	Diversité	Part des femmes dans l'effectif	31 %	33 %	ODD 5 ODD 10	x					x
		Part des personnes en situation de handicap (France)	1,82 %	+ 25 %	ODD 10	x					x
	Développement des talents	Nombre de jours de formation par collaborateur	1,97 %	Croissance continue	ODD 4	x	x		x		
	Cadre travail épanouissant	Future of Work, équilibre télétravail et Bureau	60/40 %	60/40 %	ODD 3 ODD 8	x					
	Dialogue social	Instance, accords et communication	Permanent	Permanent	ODD 8	x					x
	Communication de la stratégie	Rencontres Direction Générale et collaborateurs périodiques	Permanent	Permanent	ODD 8	x					
Sociétal	Sécurité numérique	Certificats	Programmes continus	Programmes continus	ODD 8	x	x	x	x	x	x
		Nombre de formations									
		Processus									
	Partage des compétences numériques	Féminisation et Handicap	4 programmes	4 programmes	ODD 5 ODD 10	x					x
		Indicateur NPS, clients	35	40							
	Satisfaction des clients et des partenaires	Indicateur NPS Partenaires	59	Croissance continue	ODD 8	x	x	x			
		Notation EcoVadis	61/100	72/100							
		Reconnaissance des analystes métier	Gartner & Forrester	Croissance continue							
	Conduire les projets avec éthique et responsabilité	Dispositif achats responsables	Partiel	Principaux fournisseurs	ODD 8 ODD 16	x	x	x	x	x	x
		Charte des achats responsables	Projet	Finalisé							
		Charte éthique, Anti-esclavage moderne	Existant	Existant	ODD 8 ODD 16	x	x	x	x		
		Procédure de lanceur d'alerte	Existant	Existant							
		Code Middenext	Existant	Existant	ODD 8 ODD 16				x		
		Code déontologie boursière									
		Cotation Euronext Paris									
Environnemental	Trajectoire carbone	Scopes 1, 2, et 3	1 287 teqCO ₂ scopes 1 et 2 10351 teqCO ₂ scope 3	Réduction	ODD 13 ODD 15	x	x	x	x	x	x
		Réduction papier	réduction 10 %	Nouvelles matières							
		Recyclage	99 %	100 %							
	Engager les collaborateurs dans la trajectoire carbone	Cyber clean up -	1	1							
		Déplacements professionnels	Mesurés	Réduire							
	Taxinomie verte	Chiffre d'affaires, CAPEX, OPEX	2 objectifs environnementaux	6 objectifs environnementaux							

* Objectifs de Développement Durable.

Note méthodologique

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel au *reporting* par pays ainsi qu'à celui fait par les divisions concernées que sont le Recrutement et la Formation. Un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place.

Les informations publiées portent sur l'ensemble du périmètre d'Axway, sauf lorsque le périmètre est précisé ; par exemple le ou les pays concernés. Les indicateurs retenus sont ceux de la réglementation Grenelle II. Le principe de la permanence des méthodes est respecté d'un exercice à l'autre. Les données sont recueillies auprès des Directions concernées et un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place.

Matrice de matérialité

En 2020, après avoir cartographié toutes les parties prenantes et figurant dans la section 3.1 de la DPEF, il est apparu que les principales sont : les clients, les collaborateurs et les investisseurs. Les enjeux RSE, les engagements et les indicateurs afférents ont donc été définis à partir de leurs attentes. Celles des clients ont été recensées dans le processus *Net Promoter Score* (NPS) et lors des réponses aux appels d'offres. Celles des salariés le sont à partir des enquêtes d'engagement. Les relations avec les investisseurs expriment les attentes notamment lors des réunions qui rythment l'année. De plus, grâce aux groupes de travail animés par Middelnext et à l'adhésion d'Axway à Syntec Numérique, les attentes sociétales sont partagées. En ce qui concerne la cotation des enjeux, elle a été effectuée en interviewant les Directions concernées et selon une démarche itérative. Par ailleurs, l'analyse a été faite en lien avec l'approche risques.

Cette cotation a été revue en 2021 et 2022, compte tenu du recentrage des activités d'Axway sur ses produits phares et du renforcement de certains sujets, en particulier environnementaux. La matrice a été validée par le Comité des nominations, gouvernance et responsabilité d'entreprise.

Informations sociales

Périmètre de consolidation et indicateurs

Les effectifs indiqués dans les tableaux « Effectifs » et « Répartition géographique des effectifs » correspondent à l'effectif total au 31 décembre 2021. Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion du personnel et des questions sociales d'Axway. Ils reflètent les résultats de la politique de Ressources Humaines.

Attestation de l'Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'organisme de vérification

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société AXWAY SOFTWARE SA (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-2013 (Accréditation Cofrac Inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons

Bilan carbone

On emploie les mots *scope 1*, *scope 2* ou *scope 3* dans le cadre du bilan carbone d'une organisation. Le bilan carbone sert à déterminer combien de gaz à effet de serre sont émis lors de la fabrication d'un produit, ou au cours des activités d'une organisation sur une période donnée et selon trois scopes :

Scope 1 : les émissions directes

Il regroupe les émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit ou du service. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO₂ ou de méthane, toutes ces émissions sont comptabilisées dans le *scope 1*. On appelle ces émissions, les émissions directes.

Scope 2 : les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques

Il regroupe les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit ou du service. Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut généralement consommer de l'électricité pour alimenter les usines où le produit est conçu. Cette consommation électrique en soi ne produit pas de gaz à effet de serre. Mais la production de l'électricité, elle, a émis des gaz à effet de serre. Toutes ces émissions liées à la consommation d'énergie secondaire sont comptabilisées dans le *scope 2*. Ce *scope* comprend également les émissions liées aux réseaux de chaleur ou de froid. On les appelle les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques.

Scope 3 : les autres émissions indirectes

Il regroupe quant à lui toutes les autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Par exemple, pour fabriquer un produit, il faut des matières premières. L'extraction de ces matières premières, leur transformation et leur transport jusqu'à l'usine de production émettent des gaz à effet de serre. De la même façon, la fin de vie d'un produit ou son recyclage émettent également des gaz à effet de serre. Ces émissions indirectes liées au cycle de vie du produit sont comptabilisées dans le *scope 3*. On les appelle les autres émissions indirectes.

Périmètre exclu

Les informations suivantes (requis par l'article L. 225-102.1 du Code de commerce) ont été exclues car non applicables aux activités d'Axway : lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, et alimentation responsable.

mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration Méthode d'élaboration du bilan carbone, les Informations relatives aux émissions d'équivalents CO₂ peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel du groupe tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les

résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre le 25 octobre et le 14 mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 5 jours/homme.

Nous avons fait appel à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, ressources humaines, environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en

considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques tels que la lutte contre la corruption, etc., nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe ,
- nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices[1] et couvrent entre 62% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Lyon, le 15 mars 2023

FINEXFI

Isabelle Lhoste

Associée

1] Données sociétales : Groupe Axway Software SA. Données sociales : Groupe Axway Software SA. Données environnementales : France (Axway SAS, Axway Distribution), Roumanie (Axway Romania Srl), Etats-Unis (Axway Inc.), Bulgarie (Axway Bulgaria EOOD), Allemagne (Axway GmbH).

ANNEXES

Informations quantitatives vérifiées :

Thématique sociétale :

- Net Promoter score
- Notation Gaïa

Thématique environnementale :

- Contribution à la neutralité carbone d'ici à 2028 – Scope 1 et 2
- Empreinte carbone rapportée (en valeur absolue) - Scope 1 et 2
- Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TequCO₂ – France
- Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TequCO₂ - Roumanie
- Comparaison des émissions de gaz à effet de serre en TequCO₂ - Etats-Unis
- Empreinte carbone – Émissions (scope 3 amont)
- Nombre de fichiers signés
- Nombre de pages signées
- Commandes de ramettes de papier Groupe
- Collecte des déchets (kg) (France)
- Nombre de Cyber clean up days organisés

Thématique sociale :

- Effectif total au 31 décembre 2022
- Effectifs par zone géographique
- Effectifs par catégorie d'âge
- Diversité Femmes/Hommes
- Taux de participation à l'enquête interne
- Employee engagement score
- Ancienneté moyenne en année
- Nombre total d'heures de formation
- Part de formations en format digital
- Part des femmes dans les effectifs
- Recrutements tranches d'âge
- Part des collaborateurs en contrat à temps partiel

Informations qualitatives vérifiées :

- Certificat EcoVadis
- Charte éthique
- Code de déontologie
- Procédure d'alerte
- Accord PEE
- Accord de mobilité
- Index Egalité Femmes/Hommes

Table de concordance des informations sociales et environnementales**Article 225 et décrets du 19/08/2016 et du 09/08/2017****DPEF Axway**

PG (1)	Principes généraux de reporting	Page	Nom
PG1 (A. R. 225-105. I-)	La DPEF mentionnée au I de l'article L. 225-102-1 et la déclaration consolidée de performance extra-financière mentionnée au II du même article présentent le modèle d'affaires de la Société ou, le cas échéant, de l'ensemble des sociétés pour lesquelles la Société établit des comptes consolidés.	12	Profil Modèle d'affaires
PG2 (A. R. 225-105. I-)	Elles présentent en outre, pour chaque catégorie d'information mentionnée : 1° Une description des principaux risques liés à l'activité de la Société ou de l'ensemble des sociétés y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ; 2° Une description des politiques appliquées par la Société ou l'ensemble des sociétés incluant, le cas échéant, les procédures de diligence raisonnable mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques mentionnés au 1 ; 3° Les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance. (Décret du 09/08/2017)	35	Chap 2 Facteurs de Risque
PG3 (A. R. 225-105. I-)	Lorsque la Société n'applique pas de politique en ce qui concerne un ou plusieurs de ces risques, la déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons le justifiant. (Décret du 09/08/2017) Commentaire : Axway applique une politique en ce qui concerne tous les risques qui la concernent.		
PG4 (A. R. 225-105.1 I-)	Les informations publiées sont présentées « de façon à permettre une comparaison des données » (Loi du 12/07/2010). Le Rapport du Conseil d'administration ou du Directoire « présente les données observées au cours de l'exercice clos et, le cas échéant, au cours de l'exercice précédent, de façon à permettre une comparaison entre ces données ». (Décret du 24/04/2012)	35	Chap 2
PG5 (A. R. 225-105.1 II-)	Lorsqu'une société se conforme volontairement à un référentiel national ou international pour s'acquitter de ses obligations au titre du présent article, elle le mentionne en indiquant les préconisations de ce référentiel qui ont été retenues et les modalités de consultation de ce dernier. (Décret du 24/04/2012) Commentaire : Soutien au Global Compact. Adhésion au Code Middlednext	57	
PG6 (A. R. 225-105.1 III-)	Sans préjudice des obligations de publicité applicables au rapport prévu à l'article L. 225-100, ces déclarations sont mises à la libre disposition du public et rendues aisément accessibles sur le site Internet de la société dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et pendant une durée de cinq années. (Décret du 09/08/2017)		Site Internet Axway
PG7 (A. R. 225-105.2 I-)	L'organisme tiers indépendant mentionné au V de l'article L. 225-102-1 est désigné, selon le cas, par le Directeur Général ou le Président du Directoire, pour une durée qui ne peut excéder six exercices, parmi les organismes accrédités à cet effet par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou par tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral établi par la coordination européenne des organismes d'accréditation. L'organisme tiers indépendant est soumis aux incompatibilités prévues à l'article L. 822-11-3 Commentaire : Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales.	101	
PG7 (A. R. 225-105.2 II)	Lorsque les informations sont publiées par les sociétés dont les seuils dépassent 100 M€ pour le total du bilan ou 100 M€ pour le montant net du chiffre d'affaires et 500 pour le nombre moyen de salariés permanents collaborateurs au cours de l'exercice, le rapport de l'organisme tiers indépendant comprend : a) Un avis motivé sur la conformité de la déclaration aux dispositions prévues au I et au II de l'article R. 225-105, ainsi que sur la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 ; b) Les diligences qu'il a mises en œuvre pour conduire sa mission de vérification. (Décret du 09/08/2017)		

Article 225 et décrets du 19/08/2016 et du 09/08/2017

DPEF Axway

PG8 (A. L. 225-102-1. IV)	Les sociétés définies qui sont sous le contrôle d'une société qui les inclut dans ses comptes consolidés conformément à l'article L. 233-16 ne sont pas tenues de publier de déclaration sur la performance extra-financière si la société qui les contrôle est établie en France et publie une déclaration consolidée sur la performance extra-financière ou si la société qui les contrôle est établie dans un autre État membre de l'Union européenne et publie une telle déclaration en application de la législation dont elle relève. (Ordonnance du 19/07/2017)
PG9 (A. L. 225-102-1. V)	Pour les sociétés dont le total du bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État, le cas échéant sur une base consolidée, les informations figurant dans les déclarations font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État. Cette vérification donne lieu à un avis qui est transmis aux actionnaires en même temps que le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 225-100. (Ordonnance du 19/07/2017)

Informations sociales

I.a)	Emploi	
I.a) 1.1	Effectif total	59
I.a) 1.2	Répartition des salariés par sexe	59
I.a) 1.3	Répartition des salariés par âge	59
I.a) 1.4	Répartition des salariés par zone géographique	59
I.a) 2.1	Embauches	59
I.a) 2.2	Licenciements	Non matériel
I.a) 3.1	Rémunérations	68
I.a) 3.2	Évolution des rémunérations	68
I.b)	Organisation du travail	69
I.b) 1	Organisation du temps de travail	69
I.b) 2	Absentéisme	70
I.c)	Santé et sécurité	70
I.c) 1	Conditions de santé et de sécurité au travail	70
I.c) 2.1	Fréquence et gravité des accidents du travail	70
I.c) 2.2	Maladies professionnelles	Non matériel
I.d)	Relations sociales	71
I.d) 1	Organisation du dialogue social, procédures d'information, de négociation et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	71
I.d) 2	Bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	71
I.e)	Formation	65
I.e) 1	Politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	65
I.e) 2	Nombre total d'heures de formation	65
I.f)	Égalité de traitement	61
I.f) 1	Mesures prises en faveur de l'égalité hommes - femmes	61
I.f) 2.1	Mesures prises en faveur de l'emploi	63
I.f) 2.2	Mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées	61
I.f) 3	Politique de lutte contre les discriminations	61

Informations environnementales

II.a)	Politique générale en matière environnementale	81
--------------	--	----

Article 225 et décrets du 19/08/2016 et du 09/08/2017		DPEF Axway
II.a) 1.1	Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales	81
II.a) 1.2	Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	EcoVadis
II.a) 2	Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Non matériel
II.a) 3	Montant des provisions et des garanties pour risques en matière d'environnement Commentaire : Axway n'est pas concerné par ce point en raison de son activité tertiaire.	
II.b)	Pollution	Non matériel
II.b) 1.1	Mesures de prévention, réduction, réparation : AIR	Non matériel
II.b) 1.2	Mesures de prévention, réduction, réparation : EAU	Non matériel
II.b) 1.3	Mesures de prévention, réduction, réparation : SOL	Non matériel
II.b) 2	Prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	Non matériel
II.c)	Économie circulaire	83
II.c).i)	Prévention et gestion des déchets	83
II.c).i) 1	Mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	83
II.c).i) 2	Les Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Non matériel
II.c).ii)	Utilisation durable des ressources Commentaire : Les locaux de la Défense (France) disposent d'un restaurant d'entreprise engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire (2).	
II.c).ii) 1.1	Consommation d'eau Commentaire : Axway n'utilise pour son activité tertiaire que de l'eau pour un usage sanitaire. Les locaux sont équipés de technologies efficaces en la matière.	Non matériel
II.c).ii) 1.2	Approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales Commentaire : Axway n'est pas implanté dans des pays où l'utilisation de l'eau est contrainte.	
II.c).ii) 2.1	Consommation de matières premières	Non matériel
II.c).ii) 2.2	Mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation Commentaire : Axway n'utilise que du papier et des fournitures de bureau pour son activité tertiaire.	
II.c).ii) 3.1	Consommation d'énergie	83
II.c).ii) 3.2	Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	
II.c).ii) 3.3	Mesures prises pour améliorer le recours aux énergies renouvelables	
II.c).ii) 4	Utilisation des sols Commentaire : Axway n'est pas concerné par ce point en raison de son activité tertiaire. Axway est locataire de ses locaux et ne réalise pas de construction.	Non matériel
II.d)	Changement climatique	83
II.d) 1	Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit Commentaire : Périmètre : France, Allemagne, Bulgarie, Roumanie, États-Unis (Phoenix), Irlande.	89
II.d) 2	Adaptation aux conséquences du changement climatique	Non matériel
Commentaire II.d) 2 : Axway n'est pas directement concerné par ce point mais par ses produits et services permet à certains de ses clients de s'adapter aux changements climatiques (par exemple : gestion des flux de données des collectivités locales pour optimiser la mobilité multimodale de leurs administrés).		
II.d) 3	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	90

Article 225 et décrets du 19/08/2016 et du 09/08/2017

DPEF Axway

II.e)	Protection de la biodiversité	Non matériel
II.e) 1	Mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité Commentaire : Axway n'est pas concerné par ce point en raison de son activité tertiaire	Non matériel

Informations sociétales

III.a)	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	80
III.a) 1	Impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local	63
III.a) 2	Impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales Commentaire : Axway n'est pas concerné par ce point en raison de son activité tertiaire.	Non matériel
III.a) 3	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci	55
III.a) 4	Actions de partenariat ou de mécénat	74
III.b)	Sous-traitance et fournisseurs	76
III.b) 1	Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	76
III.b) 2	Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale Commentaire : Ecovadis	74
III.c)	Loyauté des pratiques	78
III.c)	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs Commentaire : Axway n'est pas concerné par ce point en raison de son activité tertiaire. Ses produits et services n'ont aucune incidence sur la santé et la sécurité des consommateurs.	Non matériel

Informations relatives à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale (3)

	Actions engagées pour prévenir la corruption	78
--	--	----

Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme

V.a)	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) Commentaire : Adhésion au Global Compact	57
V.a) 1	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective Commentaire : Par son adhésion au Global Compact, Axway s'engage sur ces sujets mais n'est pas implémenté dans des pays considérés à risques.	Non matériel
V.a) 2	Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession Commentaire : Par son adhésion au Global Compact, Axway s'engage sur ces sujets mais n'est pas implémenté dans des pays considérés à risques.	
V.a) 3	Élimination du travail forcé ou obligatoire Commentaire : Par son adhésion au Global Compact, Axway s'engage sur ces sujets mais n'est pas implémenté dans des pays considérés à risques.	
V.a) 4	Abolition effective du travail des enfants Commentaire : Par son adhésion au Global Compact, Axway s'engage sur ces sujets mais n'est pas implémenté dans des pays considérés à risques.	
V.b)	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	

(1) PG : principes généraux de reporting.

(2) Les thématiques suivantes (à aborder obligatoirement dans la DPEF) : lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation, responsable, équitable et durable ne sont pas matérielles pour Axway.

(3) Le Groupe est transparent concernant sa fiscalité et souhaite que sa politique fiscale s'inscrive pleinement dans sa stratégie de responsabilité d'entreprise. Le Groupe adopte donc un comportement citoyen consistant, non seulement à respecter la législation, mais surtout à apporter une juste contribution aux pays dans lesquels il exerce son activité.

